

**Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale**

**Brusselse Hoofdstedelijke Raad**

**Séance plénière  
du vendredi 1<sup>er</sup> juin 2001**

**Plenaire vergadering  
van vrijdag 1 juni 2001**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	1082
ORDRE DES TRAVAUX	1082
QUESTIONS D'ACTUALITE	
— De Mme Adelheid Byttebier à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « l'instauration d'un système de vélos publics à Bruxelles »	1082
— De M. Sven Gatz à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « la saisie de taxis de la périphérie bruxelloise »	1083
— De M. Yaron Pesztat à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le groupe de travail en vue d'une réflexion sur l'image de l'Europe à Bruxelles »	1084
— De M. Jean-Luc Vanraes à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concer-	

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	1082
REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	1082
DRINGENDE VRAGEN	
— Van mevrouw Adelheid Byttebier aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brusselse Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de invoering van een systeem van openbare fietsen in Brussel »	1082
— Van de heer Sven Gatz aan de heer Willem Draps, Staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de inbeslagname van taxi's uit de rand rond Brussel »	1083
— Van de heer Yaron Pesztat aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de werkgroep die zich moet bezinnen over het imago van Europa in Brussel »	1084
— Van de heer Jean-Luc Vanraes aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp,	

	Pages		Blz.
	—		—
nant « la fermeture du Bois de la Cambre aux autos en semaine »	1085	betreffende « het autovrij maken van het Terkamerenbos tijdens de week »	1085
Question d'actualité jointe de M. Alain Daems concernant « la fermeture partielle du Bois de la Cambre »	1086	Toegevoegde dringende vraag van de heer Alain Daems, betreffende « de gedeeltelijke sluiting van het Terkamerenbos »	1086
— De M. Michel Van Roye à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la position du Gouvernement face à la situation des finances communales »	1088	— Van de heer Michel Van Roye aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het standpunt van de Regering in verband met de gemeentefinanciën »	1088
<b>QUESTIONS ORALES</b>		<b>MONDELINGE VRAGEN</b>	
— De M. Joël Riguelle à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le dispositif d'accrochage scolaire »	1090	— Van de heer Joël Riguelle aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de maatregelen ter voorkoming van het afhaken op school »	1090
Question orale jointe de Mme Brigitte Grouwels, concernant « les mesures récentes prises par la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'absentéisme scolaire »	1090	Toegevoegde mondelinge vraag van mevrouw Brigitte Grouwels betreffende « de recente maatregelen van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest inzake schoolverzuim »	1090
— De M. Benoît Cerexhe à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'implantation d'un casino en Région de Bruxelles-Capitale »	1092	— Van de heer Benoît Cerexhe aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de vestiging van een casino in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest »	1092
— De Mme Anne-Françoise Theunissen à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la contribution de la Région de Bruxelles-Capitale au Plan d'Action national pour l'Emploi 2001 »	1093	— Van mevrouw Anne-Françoise Theunissen aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de bijdrage van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest tot het nationaal actieplan voor werkgelegenheid 2001 »	1093
— De Mme Fatiha Saïdi à M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction Publique et des Relations extérieures, concernant « les initiatives prises par la Région pour sensibiliser les citoyens à l'entrée de l'euro »	1095	— Van mevrouw Fatiha Saïdi aan de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de initiatieven van het Gewest om de aandacht van de burgers te vestigen op de invoering van de euro »	1095
— De M. Benoît Cerexhe à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté Publique et du Commerce extérieur, concernant « la station d'épuration Nord »	1096	— Van de heer Benoît Cerexhe aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « het zuiveringsstation Noord »	1096

	Pages		Blz.
	—		—
— De Mme Adelheid Byttebier à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « les conclusions du week-end « Jardins ouverts » et la collaboration des communes »	1098	— Van mevrouw Adelheid Byttebier aan de heer Didier Gosuin, Minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de conclusies over « het Open-tuinen-weekend » en de betrokkenheid van de gemeenten »	1098
<b>PROPOSITION DE RESOLUTION</b>		<b>VOORSTEL VAN RESOLUTIE</b>	
— Proposition de résolution (de Mme Magda De Galan) relative à l'évolution inquiétante des droits fondamentaux en Afghanistan	1099	— Voorstel van resolutie (van mevrouw Magda De Galan) betreffende de verontrustende evolutie van de eerbiediging van de grondrechten in Afghanistan	1099
Discussion générale — <i>Orateurs</i> : <b>Mmes Brigitte Grouwels, Magda De Galan, Béatrice Fraiteur, M. Serge de Patoul, Mme Fatiha Saïdi</b>	1099	Algemene bespreking — <i>Sprekers</i> : <b>mevrouwen Brigitte Grouwels, Magda De Galan, Béatrice Fraiteur, de heer Serge de Patoul, mevrouw Fatiha Saïdi</b>	1099
Discussion des considérants et des tirets du dispositif	1104	Bespreking van de consideransen en van de streepjes van het bepalend gedeelte	1104
<b>VOTES NOMINATIFS</b>		<b>NAAMSTEMMINGEN</b>	
— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance relative aux vide-ordures servant à l'évacuation des déchets ménagers (n <sup>os</sup> A-19/1 et 2 – S.O. 1999)	1106	— Naamstemming over het geheel van het voorstel van ordonnantie betreffende de stortkokers voor het verwijderen van huishoudelijk afval (nrs. A-19/1 en 2 – G.Z. 1999)	1106
— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de recommandations du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et relatives aux discriminations à l'embauche des personnes d'origine étrangère (n <sup>o</sup> A-182/1 – 2000/2001)	1107	— Naamstemming over het geheel van het voorstel van aanbevelingen van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad aan de Brusselse Hoofdstedelijke Regering betreffende de discriminatie bij aanwerving van personen van buitenlandse oorsprong (nr. A-182/1 – 2000/2001)	1107
— Vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Benoît Cerexhe à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement, concernant « la finalisation d'un point important de l'accord de gouvernement (« le problème de la représentation du groupe néerlandophone dans le Conseil de la Région bruxelloise »), le respect par l'ensemble des membres de son Gouvernement des modalités de cette finalisation, et ses conséquences directes sur la libération des droits de tirage complémentaires pour les commissions communautaires »	1108	— Naamstemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Benoît Cerexhe tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de regering, betreffende « de concrete uitvoering van een belangrijk punt van het regeerakkoord (« het probleem van de vertegenwoordiging van de Nederlandse taalgroep in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad »), de vraag of alle leden van de regering zich akkoord zullen verklaren met de wijze waarop een en ander moet worden uitgevoerd en over de directe gevolgen hiervan voor het vrijmaken van de bijkomende trekkingsrechten voor de gemeenschapscommissies »	1108
— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution relative à l'évolution inquiétante des droits fondamentaux en Afghanistan (n <sup>o</sup> A-187/1 – 2000/2001)	1111	— Naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie betreffende de verontrustende evolutie van de eerbiediging van de grondrechten in Afghanistan (nr. A-187/1 – 2000/2001)	1111

PRESIDENCE DE **MME MAGDA DE GALAN**, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN **MEVROUW MAGDA DE GALAN**, VOORZITTER

*La séance plénière est ouverte à 14 h 35.*

*De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.*

**Mme la Présidente.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 1<sup>er</sup> juin 2001.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 1 juni 2001 geopend.

**EXCUSES — VERONTSCHULDIGD**

**Mme la Présidente.** — Ont prié d'excuser leur absence :

MM. Jos Chabert, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mmes Françoise Bertiaux, Caroline Persoons, Françoise Dupuis, MM. Willem Draps, Alain Hutchinson, Paul Galand et Didier van Eyll.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid :

De heren Jos Chabert, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, mevrouwen Françoise Bertiaux, Caroline Persoons, Françoise Dupuis, de heren Willem Draps, Alain Hutchinson, Paul Galand en Didier van Eyll.

**ORDRE DES TRAVAUX  
REGLING VAN DE WERKZAAMHEDEN**

**Mme la Présidente.** — La commission des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales s'est réunie ce midi pour examiner la proposition de résolution (de Mme Magda De Galan) relative à l'évolution inquiétante des droits fondamentaux en Afghanistan (n° A-187/1 – 2000/2001).

De commissie voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken heeft deze middag vergaderd om het voorstel van resolutie (van mevr. Magda De Galan) betreffende de verontrustende evolutie van de eerbiediging van de grondrechten in Afghanistan (nr. A-187/1 – 2000/2001) te onderzoeken.

— Je vous propose dès lors de compléter l'ordre du jour par la discussion et le vote de cette proposition.

Ik stel u voor de bespreking en de stemming van dit voorstel op de agende in te schrijven.

— Pas d'observation ? (*Non.*)

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

— Il en sera ainsi.

Aldus wordt besloten.

**QUESTIONS D'ACTUALITE  
DRINGENDE VRAGEN**

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW ADELHEID BYTTEBIER AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE INVOERING VAN EEN SYSTEEM VAN OPENBARE FIETSEN IN BRUSSEL »**

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME ADELHEID BYTTEBIER A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « L'INSTAURATION D'UN SYSTEME DE VELOS PUBLICS A BRUXELLES »**

**Mevrouw de Voorzitter.** — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord voor het stellen van de vraag.

**Mevrouw Adelheid Byttebier.** — Mevrouw de Voorzitter, een paar dagen geleden heeft staatssecretaris Delathouwer aangekondigd dat het zijn bedoeling is in Brussel te starten met een Smart Bike-project. Daarbij zouden op verschillende plaatsen in Brussel fietsen in gebruik kunnen worden genomen waarvoor desgevallend met een betaalkaart zou worden betaald. Naar ik vernomen heb zouden ook andere partners bij dat fietsenproject worden betrokken. Kan de staatssecretaris ons wat meer informatie geven over dat nieuwe project ? Waar, wanneer en met wie zou het project starten ?

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan staatssecretaris Robert Delathouwer.

**De heer Robert Delathouwer,** staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de

Voorzitter, het Smart Bike-project valt niet helemaal uit de lucht. Op de autoloze dag van 22 september 2000 hebben wij reeds fietsen ter beschikking gesteld voor het traject Schumannplein-Stadhuis van Brussel. Dat gaf een voorsmaakje van het Smart Bike-project.

In een eerste fase hebben we ons de vraag gesteld of het project dat in Rennes loopt, ook in Brussel zou kunnen. Door al de reacties die ik heb opgevangen, ben ik er niet alleen meer zeker van of het in Brussel kan, maar ook dat er een behoefte bestaat. In Rennes bestond die behoefte zelfs niet.

Het Smart Bike-project is vooral een oplossing voor mensen die willen fietsen in Brussel, maar niet weten waar ze met hun fiets moeten blijven. Via een betaalkaart zouden kandidaat-fietsers op welbepaalde plaatsen fietsen kunnen ontlenen en terugplaatsen.

De eerste mogelijke partner is de publiciteitsfirma die het project bedacht heeft. Uit welingelichte bron heb ik vernomen dat nog andere publiciteitsfirma's met een soortgelijk project bezig zijn en misschien wel belangstelling hebben om mee te werken.

Een tweede partner is wellicht de stad Brussel die bijzonder veel interesse heeft voor het project en aan 20 mogelijke standplaatsen voor fietsen denkt.

Een volgende fase is de concrete uitwerking van het project. Daarvoor zal een businessplan moeten worden uitgewerkt door degenen die het project willen promoten. Ik ben bereid daarvoor gewestmiddelen uit te trekken en ik neem aan dat Brussel-stad dat ook zal willen doen.

Een andere mogelijke partner lijkt mij de MIVB omdat ik ervan uitga dat er linken moeten kunnen worden gelegd met de metrostations.

Wat de timing betreft, kan ik geen precieze datum vooropstellen. Wat mij betreft kan het niet vlug genoeg gebeuren. We moeten echter een aantal wettelijke procedures respecteren, zodat we nog wat geduld zullen moeten hebben.

Over het project zelf heb ik geen twijfels; voor de timing kan ik niet zo affirmatief zijn.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan mevrouw Adelheid Bytsebier.

**Mevrouw Adelheid Bytsebier.** — Zal het Zuidstation ook in het project worden ingeschakeld ?

**De heer Robert Delathouwer,** staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijke Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Dat de NMBS instapt in het project, lijkt mij niet direct nodig. Wat we vooral viseren is de openbare ruimte rond het station. Ik denk niet dat het voor de NMBS een probleem zal zijn om de fietsenstalling aan het Zuidstation ter beschikking te stellen.

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER SVEN GATZ AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LAND-**

**SCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE INBESLAGNAME VAN TAXI'S UIT DE RAND ROND BRUSSEL »**

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. SVEN GATZ A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DE PERSONNES, CONCERNANT « LA SAISIE DE TAXIS DE LA PERIPHERIE BRUXELLOISE »**

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Sven Gatz heeft het woord voor het stellen van de vraag.

Minister-President François-Xavier de Donnea zal antwoorden namens staatssecretaris Willem Draps.

**De heer Sven Gatz.** — Mevrouw de Voorzitter, taxi's uit het randgebied rond Brussel kunnen op het grondgebied van het Brussels Gewest rondrijden als ze een paar voorwaarden naleven. Wanneer ze personen naar Brussel vervoeren, moeten ze meteen terugkeren naar de rand en ze mogen geen plaatsen van Brusselse taxi's bezetten.

Naar ik heb vernomen treedt de Brusselse overheid nogal overijverig op tegen taxi's uit de rand. Niet zelden worden taxi's in beslag genomen. Dat is natuurlijk een probleem voor de betrokken taxi-bedrijven. Hun kosten lopen door, maar ze derven inkomsten. Daardoor worden een aantal bedrijven met faillissement bedreigd.

Daarom volgende vragen. Worden inderdaad zulke draconische maatregelen genomen ? Zo ja, zijn dat dan geen maatregelen van verdoken concurrentie ? Wat zijn de criteria voor inbeslagname ? Hoeveel inbeslagnames zijn er gebeurd, van hoeveel taxi's uit de rand, van hoeveel taxi's uit het Hoofdstedelijk Gewest ? Zijn de criteria voor inbeslagname altijd dezelfde ?

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan Minister-President François-Xavier de Donnea.

**De heer François-Xavier de Donnea,** Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Mevrouw de Voorzitter, sinds 1990 concurreren taxi-uitbaters die over een vergunning beschikken die door de randgemeenten werd afgegeven — Asse, Ternat, Merchtem, Beersel, Dilbeek, Hoeilaart, Overijse en Tervuren — op een steeds oneerlijkere manier met de taxi's van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

De taxi's aan de rand zijn onderworpen aan minder zware taksen, ze moeten voldoen aan minder strenge uitbatingsvoorwaarden en ontsnappen aan de numerus clausus die werd opgelegd door het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en die bij besluit van 8 maart 2001 de lat op 1 250 taxi's legt. Die taxi's rijden soms uitsluitend rond op het grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, waarbij, als er sprake is van herhaaldelijke inbreuken het voertuig in beslag wordt genomen.

De controleurs van de Directie Taxi's van het ministerie van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, die over een gerechtelijk politie-

mandaat beschikken zijn bevoegd om processen-verbaal op te stellen in geval van inbreuk en over te gaan tot inbeslagname bij herhaaldelijke inbreuken. De periode van inbeslagname wordt bepaald door de procureur des Konings.

Er wordt overgegaan tot inbeslagname bij de Brusselse taxi's wanneer met name blijkt dat er geen printer in het voertuig aanwezig is, dat het voertuig zich in slechte staat bevindt of dat de boorddocumenten niet correct zijn ingevuld.

Wat de taxi's uit de rand betreft, wordt er overgegaan tot inbeslagname wanneer de taxi in kwestie herhaaldelijk inbreuk heeft gepleegd op het koninklijk besluit van 2 april 1975 dat de chauffeur verplicht om via de snelste weg na elke rit of na elke ononderbroken reeks van ritten naar zijn standplaats terug te keren.

We hebben vastgesteld dat heel wat taxichauffeurs uit de rand voortdurend op het grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest rondrijden. Zo werden in het jaar 2000 23 taxi's uit de rand in beslag genomen tegenover 3 taxi's van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.

Graag zou ik nog willen benadrukken dat de houding van onze controleurs tegenover de taxichauffeurs die herhaaldelijk inbreuken plegen volledig natuurlijk is. Het is de wildgroei van taxi's uit de rand die op de Brusselse wegen rondrijden, die de cijfers verklaren die ik zonet heb gegeven.

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Sven Gatz heeft het woord.

**De heer Sven Gatz.** — Mevrouw de Voorzitter, ik wil nog twee korte bijkomende vragen stellen. Hoe wordt nagegaan of een taxi uit de rand meteen terugkeert naar de rand of toertjes aan het rondrijden is op het grondgebied van het Brusselse Gewest ?

Is het niet wenselijk over deze problematiek contact op te nemen met de Vlaamse regering ? Volgens mij is overleg de enige weg om de concurrentieproblematiek onder controle te houden.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan Minister-President François-Xavier de Donnea.

**De heer François-Xavier de Donnea,** Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Ik ben geen specialist terzake, maar bij mijn weten gebeurt de controle op basis van een zogenaamde *feuille de route*. Ik neem aan dat er randgevallen zijn waarbij het niet gemakkelijk uit te maken is of meteen werd teruggereden naar de rand.

Ik wil graag contact opnemen met de Vlaamse regering. Anderzijds moet ik vaststellen dat er ook een taxi-probleem bestaat in de luchthaven van Zaventem. Hoewel er een tekort aan taxi's is in Zaventem, wil men vanuit de Vlaamse rand een monopolie handhaven.

Ik ben graag bereid met de Vlaamse regering overleg te plegen, maar dan ook over het probleem van de taxi's in Zaventem. De huidige situatie in Zaventem schendt het imago van België in het buitenland.

**De heer Sven Gatz.** — Ik zal dat probleem ook aankaarten in het Vlaams Parlement.

**De heer François-Xavier de Donnea,** Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — U zou ons daarmee een grote dienst bewijzen. Het zou goed zijn dat de wantoestanden in Zaventem verdwijnen.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. YARON PESZTAT A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LE GROUPE DE TRAVAIL EN VUE D'UNE REFLEXION SUR L'IMAGE DE L'EUROPE A BRUXELLES »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER YARON PESZTAT AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE WERKGROEP DIE ZICH MOET BEZINNEN OVER HET IMAGO VAN EUROPA IN BRUSSEL »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Yaron Pesztat pour poser sa question.

**M. Yaron Pesztat.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, la presse d'hier et d'avant-hier s'est fait l'écho d'une réunion coorganisée par M. Guy Verhofstadt, premier ministre et M. Romano Prodi, président de la Commission européenne, une réunion d'intellectuels européens chargés de plancher sur l'image de l'Europe à Bruxelles.

Cette initiative, toute sympathique qu'elle paraisse, de prime abord en tout cas, suscite quelques questions que je souhaite vous poser, Monsieur le Ministre-Président. Etes-vous au courant de cette initiative ? Dans l'affirmative, comment se fait-il que la Région bruxelloise n'y ait pas été associée ? Quel est, si j'ose dire, le cahier des charges de cette démarche; en d'autres termes, sur quoi ces intellectuels planchent-ils ? Sur des symboles, des images ou sur des choses concrètes — implantation de bâtiments, réhabilitation de l'espace public ?

Que pensez-vous du mot d'ordre qui semble leur avoir été donné à savoir — et je cite le président, de cette réunion d'intellectuels européens, Umberto Eco mercredi soir sur les antennes TV de Télé-Bruxelles — « Soyez fous » ? Est-ce de folie dont l'accueil des institutions européennes et l'image de l'Europe à Bruxelles ont besoin ? N'a-t-on pas déjà commis assez de folies ou, au contraire, considère-t-on qu'on n'en a pas encore commis assez ?

Enfin, à votre connaissance, ces intellectuels vont-ils travailler en chambre pendant deux réunions ou vont-ils prendre connaissance

des réalités de terrain, visiter les quartiers concernés, rencontrer les acteurs ? S'agira-t-il d'un *brain storming* entre intellectuels à la Maison Erasme afin de faire émerger des idées folles sur l'image de l'Europe à Bruxelles et la manière de l'améliorer.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, chers Collègues, M. Prodi m'avait dûment informé de cette initiative lors de notre rencontre, quelques semaines avant les vacances de Pâques. Je l'ai vivement encouragé dans cette voie. Je ne vois rien de contraire à ce que l'Union européenne finance la réflexion de personnalités éminentes issues des quinze pays de l'Union afin de réfléchir à la façon dont Bruxelles pourrait davantage se profiler en tant que capitale.

Cette initiative du président Prodi est d'autant plus remarquable que c'est la première fois qu'un président de Commission affirme clairement sa volonté de faire de Bruxelles la capitale et le principal siège des institutions de l'Union, même s'il est normal et souhaitable que d'autres villes puissent également héberger d'autres institutions européennes.

L'intérêt de la proposition de M. Prodi est justement qu'elle ne prévoit pas de cahier des charges. La réflexion peut aussi bien porter sur la symbolique immatérielle que sur la symbolique matérielle, par exemple les monuments.

Je lisais d'ailleurs ce matin qu'une des premières réflexions, faite par un des participants, était de faire de Bruxelles un centre de réunions des délégations des grandes universités européennes. Vous savez sans doute qu'un de mes grands objectifs en tant que président du gouvernement est de profiler Bruxelles comme un grand carrefour, une plate-forme de recherches et de technologies.

Je crois donc qu'en disant « soyez fous », M. Prodi a été sage. Vous êtes un homme lettré et instruit et vous savez donc à quel point dans le passé, les fous du roi ont souvent influencé les politiques, et ce dans le bon sens du terme d'ailleurs. J'estime qu'il est bon d'avoir parfois à ses côtés des fous qui vous disent ce que les gens sensés n'osent pas dire ! Donc je pense qu'il faut leur laisser la liberté de penser, la liberté d'action ...

**M. Guy Vanhengel,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — On peut vous aider ! ...

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur Vanhengel, si vous voulez vous joindre à ce groupe de « fous », vous êtes le bienvenu. (*Sourrire.*) J'ai estimé qu'il était bon de laisser libre cours à leur imagination.

M. Prodi m'avait bien informé de cette initiative que j'ai appuyée. J'y ai d'ailleurs déjà fait allusion lors de conférences de presse à

l'occasion de la présentation des travaux de la Task Force que j'ai constituée pour réfléchir à l'avenir européen de Bruxelles. Dès que les discussions aborderont des thèmes plus concrets, il est évident que la Région bruxelloise devra y être associée. Mais je pense qu'il est positif que pendant un certain temps, on laisse les gens qui ont un certain recul par rapport à notre histoire, par rapport à nos idées reçues, par rapport à nos luttes antérieures ... donner libre cours à leur imagination. Peut-être aboutiront-ils à des idées fort intéressantes que vous seriez le premier à applaudir et qui n'auraient peut-être pas germé dans mon cerveau ou dans le vôtre parce que nous sommes trop prisonniers de notre environnement immédiat et de notre histoire immanente.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Yaron Pesztat.

**M. Yaron Pesztat.** — Monsieur le Ministre-Président, je vous dirai tout d'abord que vous prenez des risques car comme vous le savez, le fou du roi pouvait tout se permettre à l'égard du roi et du pouvoir politique en général. Nous ne savons pas encore ce que ces fous-là vont oser vous dire ou nous dire !

Par ailleurs, le fait de travailler sans cahier de charges et sur la base du slogan « soyez fous et travaillez sur des symboles » me fait furieusement penser à une autre opération. En effet, vous affirmez que c'est la première fois qu'un président de la Commission veut affirmer le rôle européen de Bruxelles mais c'est faux, c'est la seconde fois ! La première opération, c'était « les Sentiers de l'Europe », grande initiative prise en commun par la Région bruxelloise et la Commission européenne, sans cahier de charges, pour penser une liaison piétonne entre les différents bâtiments des institutions européennes ... Vous savez comme moi quel en fut le résultat. J'espère que ce cadre général que vous soutenez et qui consiste à donner libre cours à des intellectuels, sans aucune contrainte, générera des projets qui ne connaîtront pas le même aboutissement que « les Sentiers de l'Europe ». Vous savez comme moi qu'ils ne sont toujours nulle part sinon devant la justice européenne !

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je voudrais encore dire à M. Pesztat que je partage ses préoccupations. Je suis sur la même longueur d'ondes que lui. Mais qu'il n'oublie tout de même pas qu'une grande marque d'eau minérale a conquis le marché des Etats-Unis avec le slogan « Perrier, c'est fou » !

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JEAN-LUC VANRAES AAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET AUTOVRIJ MAKEN VAN HET TERKAMERENBOS TIJDENS DE WEEK »**

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. JEAN-LUC VANRAES A M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA FERMETURE DU BOIS DE LA CAMBRE AUX AUTOS EN SEMAINE »**

**QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. ALAIN DAEMS  
CONCERNANT « LA FERMETURE PARTIELLE DU BOIS  
DE LA CAMBRE »**

**TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN  
DAEMS, BETREFFENDE « DE GEDEELTELIJKE SLUI-  
TING VAN HET TERKAMERENBOS »**

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord voor het stellen van zijn vraag.

**De heer Jean-Luc Vanraes.** — Mevrouw de Voorzitter, wie schetst mijn ontgoocheling toen ik op 29 mei jongstleden mijn krant opensloeg en las over de sluiting van het Terkamerenbos, waar ik dichtbij woon.

**De heer Rufin Grijp.** — U bent een municipalist !

**De heer Jean-Luc Vanraes.** — Soms moet men dat zijn.

Ik was des te meer ontdaan omdat ik niet langer dan een maand voordien geconfronteerd werd met de beslissing om het Terkamerenbos op zaterdag te sluiten. De discussies die over dat thema zijn opgelaaid, hebben alvast duidelijk gemaakt dat er uiteenlopende standpunten zijn ingenomen. Ik ben echter de mening toegedaan dat de overheid een beslissing om het Terkamerenbos definitief dan wel op zaterdag te sluiten, pas na een lang denkproces kan nemen en niet op basis van slogans in de ene of de andere zin, omdat zo'n besluit bijvoorbeeld populair is.

Aan de oostkant van het bos wonen 22 000 mensen in een straat van 200 meter van het bos. Het is sinds 40 jaar de politiek geweest alle voertuigen uit het zuiden van Brussel via de Waterloosteenweg te laten passeren en vluchtwegen via Sint-Genesius-Rode en Ukkel te verbieden, om duidelijke redenen, met name om overlast in bepaalde wijken te vermijden.

Ik heb nu kennis gekregen van allerlei mooie plannen, die echter onuitvoerbaar zijn. Immers, hierdoor kunnen vier wijken worden verstikt en drie handelscentra lamgelegd. Als men de toevoer vanuit het zuiden stopt, zullen bovendien de handelaars aan de Louiselaan ongetwijfeld hun winkels moeten sluiten. Dat lijken extreme bevoordelingen, maar die passen ook bij extreme voorstellen.

Mijnheer de Staatssecretaris, is er al overleg gepleegd met de verschillende overheden, de gemeentelijke en de gewestelijke, en met de handelaars ? Zo neen, wordt zulks gepland of zullen er overhaast beslissingen worden genomen ? Wie zal de uiteindelijke beslissing nemen ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, j'ai effectivement une autre version. Il est évident que, à la différence de moi, M. Vanraes habite à côté de l'autoroute de la Cambre et qu'il tient à garder à ce que l'on appelle le Bois cette fonction d'autoroute. Manifestement, lui et moi ne disposons pas des mêmes informations. De ce point de vue, le secrétaire d'Etat pourra nous éclairer puisque M. Vanraes a, semble-t-il, l'impression que le Bois sera complètement fermé.

Par ailleurs, l'initiative a été prise récemment de confier l'examen de la situation à des bureaux d'étude. C'est un peu fou, mais soyons fous. En fait, un accord de majorité à Bruxelles-ville prévoyait déjà, il y a six ans, la mise à double sens de toute une partie du Bois.

Des bureaux d'étude ont longuement examiné cette question et, le 12 juin, une commission de circulation routière réunissant le ministre fédéral des Communications, les 19 communes de la Région bruxelloise et la Région bruxelloise est prévue. Nous avons entendu des prises de position assez divergentes, voire opposées, des différents membres de l'Exécutif régional.

Lorsqu'il m'avait répondu il y a un mois à cette question, M. de Donnea disait qu'il ne faisait que suspendre une mesure qui, sur le fond, pouvait plaire à bien des égards aux personnes qui s'y promènent.

Ma question est donc la suivante : quelle position défendra la Région bruxelloise le 12 juin pour qu'enfin cette mesure qui a été longuement discutée, soit appliquée ?

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris heeft het woord.

**De heer Robert Delathouwer,** staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, het gaat hier om procedureel twee verschillende zaken. Ik zal eerst antwoorden op de vragen van de heer Daems die betrekking hebben op een maatregel die de stad Brussel al heeft genomen en reeds, onterecht — de procedure is immers nog niet rond — wordt toegepast.

De regering heeft bij monde van de Minister-President gelast met het toezicht op de gemeenten, daartegen beroep aangetekend. Dat zal moeten worden uitgeklaard. Zeker is dat er op 12 juni een concertatie plaatsvindt. Daarover hebben we in de regering een discussie gehad en we waren het erover eens dat er inderdaad in zulke materies overleg moet worden gepleegd. Het was niet duidelijk of dat effectief zou worden georganiseerd, omdat een deel van het Terkamerenbos reeds op zaterdag werd gesloten. De regering vraagt bijgevolg voor deze aangelegenheden overleg, dat er ook op 12 juni komt.

Het Gewest zal aan de concertatie deelnemen, omdat in de plannen ook sprake is van een aantal gewestwegen, een bevoegdheid van het Gewest. Laten we coherent handelen en niet beslissen in de plaats van de gemeenten, aangezien we zelf vragende partij zijn voor overleg. Overigens, het zal een minister en geen ambtenaar zijn die eraan zal deelnemen, naast de burgemeester van Brussel en zijn collega's van de buurgemeenten. Op dat moment zal worden gepraat over de sluiting van het Terkamerenbos op zaterdag, waarna de federale beleids mensen definitief moeten beslissen, zoals voorzien in de procedure. Ook Ukkel, dat er sterk op aandrong om te worden geraadpleegd, zal daar zijn stem kunnen laten horen.

We hebben nooit beweerd dat de voorgestelde pistes allemaal slecht zijn. Er hoeft dus helemaal geen extreem standpunt te worden ingenomen — hiermee kom ik op de vragen van de heer Vanraes — maar ik blijf in het verlengde van de conclusies van de discussie in de regering om rekening te houden met de resultaten van de studies in opdracht van de stad Brussel en van het Gewest met het oog op de

opmaak van gemeentelijke ontwikkelingsplannen of plans communaux de développement.

Il y aura aussi dans chaque commune un plan de mobilité. Si les communes doivent bientôt établir un PCD comprenant un plan de mobilité, il faut que ce soit cohérent. Quoi donc de plus logique que d'appeler déjà aujourd'hui — alors que nous savons que, autant la ville de Bruxelles que la Région, ont déjà développé un certain nombre de projets pour le Bois de la Cambre — à la concertation ?

Ik heb mij niet uitgesproken voor of tegen een of andere formule. Nu de plannen zullen worden besproken — met de vorige gemeenteraadsverkiezingen in het vooruitzicht hebben de betrokken gemeentebesturen destijds niet getrancheerd — heb ik gesteld dat, ten eerste, de parken opnieuw, zoals dat oorspronkelijk het geval was, oasen moeten worden van rust en kalmte voor de wandelaars. Ten tweede, ik noch de regering zullen ervoor pleiten om het massale verkeer in het Terkamerenbos via andere wijken om te leiden. U weet toch dat ik er voorstander van ben om van de woonwijken 30 kilometerzones te maken met het oog op rust en veiligheid. Mijnheer Vanraes, u kunt dus gerust zijn. Ten derde, zelfs als we hetzelfde « debiet » in de eenrichtingsstraten van het bos behouden en geen verschuiving naar de omliggende wijken toelaten, dan betekent dat niet dat we niet naar meer veiligheid streven door de snelheid te beperken, want buiten de spitsuren wordt daar te vlug gereden.

Mijnheer Vanraes, ik heb hier de vier overblijvende projecten bij mij. Welnu, een conclusie is gemeenschappelijk : een fundamentele verschuiving naar de omliggende wijken kan worden vermeden door ten minste de oostelijke wegen af te sluiten. Dat lijkt mij een evidente uitgangspositie, waarover alle deskundigen het eens zijn.

Ten slotte, het Brusselse College van burgemeester en schepenen zal naar aanleiding van het gemeentelijk ontwikkelingsplan op 26 juni een discussie wijden aan deze aangelegenheden. Het wordt tijd om iedereen rond de tafel uit te nodigen. Daarmee stellen we ons zeer coherent op.

**De heer Jean-Luc Vanraes.** — Ik neem aan dat het College nog geen standpunt heeft ingenomen en de concertatie afwacht ?

**De heer Robert Delathouwer,** staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Indien het College van Brussel een eenzijdige beslissing neemt om alle wegen af te sluiten, dan is er nog steeds het gewest dat toezicht houdt op de gemeentelijke ontwikkelingsplannen met de mobiliteitsplannen. In casu ikzelf ben verantwoordelijk voor de coördinatie van die mobiliteitsplannen met het Iris-plan en bovendien houdt de Minister-President toezicht op de gemeentelijke ontwikkelingsplannen.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Alain Daems.

**M. Alain Daems.** — Je crois comprendre de la réponse extrêmement confuse du secrétaire d'Etat que, malheureusement, aucune position claire ne peut toujours pas être adoptée et que la paralysie qui a caractérisé ce dossier pendant les six années où M. de Donnea présidait le Collège de Bruxelles-Ville risque de persister pendant les trois années (maximum, j'espère) où il va présider l'Exécutif régional bruxellois. C'est une mauvaise nouvelle pour tous ceux qui veulent profiter du Bois de la Cambre.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je demande la parole pour un fait personnel.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président, pour un fait personnel.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, il n'y a eu aucune paralysie en la matière. Les études auxquelles M. Delathouwer fait allusion ont été commandées à mon initiative. Je pensais que la Ville de Bruxelles allait soumettre ces plans à l'enquête publique au printemps. Comme M. Delathouwer, je déplore que ces alternatives n'aient pas encore été soumises à enquête publique, ce qui aurait sans doute permis d'éviter beaucoup de malentendus, notamment avec les communes voisines.

Il est grand temps que ces études terminées depuis près d'un an, c'est-à-dire depuis mai-juin de l'an passé, soient soumises à enquête publique et que l'on puisse enfin recueillir l'avis de la population. Je n'en dirai pas plus.

**M. Alain Daems.** — Vous avez bloqué ce dossier pendant six ans, Monsieur de Donnea, à la ville de Bruxelles. C'était chaque fois reporté en Collège sur votre ordre !

**Mme la Présidente.** — Chers Collègues, je vous rappelle qu'il ne s'agit pas d'un débat, mais de questions d'actualité.

Het woord is aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris.

**De heer Robert Delathouwer,** staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, ik kan het verwijt van de heer Daems niet aanvaarden. Hoewel ik steeds tracht te antwoorden in de taal van de interpellant, heb ik dat nu niet gedaan om technische redenen. Ik zou niet willen dat de raadsleden concluderen uit mijn overigens volledig antwoord op twee uiteenlopende reeksen vragen, dat het niet correct of dat het chaotisch is. Ik heb klaar en duidelijk gesteld dat er werk moet worden gemaakt van dit dossier, maar dat zulks in overleg moet gebeuren. Beweren dat ik pleit om het dossier 6 jaar uit te stellen, is volkomen onjuist.

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, brièvement, un mot de clarification parce que je ne voudrais pas entrer dans cette polémique.

**Mme la Présidente.** — Cela vaut mieux en effet !

**M. Alain Daems.** — Madame la Présidente, j'essaie toujours d'écouter les interventions dans la langue de l'orateur. Or, dans ce cas précis, j'ai pris soin de bien écouter la traduction pour savoir exactement ce que disait M. Delathouwer.

Monsieur le Secrétaire d'Etat, la seule chose que vous nous annoncez, c'est que vous demandez une concertation pour le 12 juin.

Or, c'est la date à laquelle elle est prévue. C'est ce que j'ai qualifié de brouillon car cette concertation aura, en réalité, lieu le 12 juin.

**Mme la Présidente.** — Je rappelle à chacun d'entre vous qu'il pourra lire le compte rendu et corriger ce qui a été dit *Scripta manent, verba volant*. Il faut rappeler de temps en temps que nous avons encore eu la chance d'étudier le grec et le latin, nous à notre âge !

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL VAN ROYE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA POSITION DU GOUVERNEMENT FACE A LA SITUATION DES FINANCES COMMUNALES »**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL VAN ROYE AAN DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET STANDPUNT VAN DE REGERING IN VERBAND MET DE GEMEENTEFINANCIËN »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Michel Van Roye pour poser sa question.

**M. Michel Van Roye.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, une banque bien informée des finances communales a confirmé la situation financière difficile qui s'annonce pour les communes : le chiffre d'un déficit global de 3,2 milliards est avancé pour l'ensemble des communes, dont 1,6 milliard uniquement pour la commune de Schaerbeek.

La santé des finances communales est liée à la santé financière de la Région. On ne peut plus parler aujourd'hui de mauvaise gestion de la part des communes depuis que les boulons ont été fortement resserrés après les crises financières communales des années 80. De nombreux éléments extérieurs justifient ce déficit des communes, à savoir les nouvelles charges pesant sur les CPAS, la charge due à la gestion des hôpitaux pour les communes qui en comptent sur leur territoire. On nous annonce des modifications en termes de réforme des polices, pour lesquelles nous n'avons pas encore le premier chiffre, bien qu'on nous ait dit que cela ne coûterait rien. Par ailleurs, l'Etat fédéral a tendance à faire reporter sur les pouvoirs inférieurs, depuis quelques années, son redressement financier, à la suite de l'adoption de la norme de Maastricht.

En Région wallonne, depuis plusieurs mois, le ministre de l'Intérieur chargé de la tutelle sur les communes fait beaucoup de bruit et se répand en déclarations dans la presse pour dire que les communes wallonnes doivent être défendues.

La Région bruxelloise, elle, adopte une autre attitude : l'attente. Il est raisonnable d'attendre que tous les budgets soient rentrés, mais chacun sait que les budgets communaux sont en mauvais état.

Je voudrais donc savoir s'il entre dans les intentions du gouvernement d'ouvrir un débat plus large et d'interpeller l'Etat fédéral pour lui demander si une partie des charges qui reposent sur un certain nombre de communes ne pourrait pas être reprise par le fédéral. Une autre bonne solution serait d'ouvrir un débat important au Parlement bruxellois, débat auquel les ministres compétents devraient évidemment apporter leur pierre.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, Monsieur Van Roye, en vous écoutant, je pensais à Tocqueville. Je ne sais si vous avez lu ses mémoires, mais je vous encourage vivement à le faire. Il n'y a pas que « De la démocratie en Amérique » qui mérite d'être lu; je pense que, pour quelqu'un qui fait de la politique, les Mémoires de Tocqueville représentent vraiment un manuel important de sciences politiques.

Tocqueville explique qu'un des rôles des présidents de parti, des chefs de groupe et des ministres est de répéter constamment la même chose. Je vais donc répéter aujourd'hui une chose que j'ai déjà dite cent fois. Vous n'étiez sans doute pas là à ce moment-là, ou vous n'avez pas lu les journaux qui ont relaté mes propos. Je comprends d'ailleurs que vous ayez mieux à faire que de lire les journaux et je vous absous volontiers.

**M. Denis Grimberghs.** — Quels journaux ? L'Echo de la Bourse ou le Vlan ?

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je voudrais tout d'abord vous dire, Monsieur Van Roye, que je suis bien au courant de l'étude de Dexia. J'ai même assisté, il y a quelques mois, à sa présentation, en présence des receveurs communaux et de certains bourgmestres ici présents. En fait, l'étude de Dexia est une extrapolation de ce qui se passerait si personne, ni les communes ni aucun autre pouvoir — Etat fédéral, Régions, etc. — ne prenait la moindre mesure. C'est ce qui se passerait si on pratiquait la politique du chien crevé au fil de l'eau. C'est une pure extrapolation : à politique tout à fait inchangée, on ne prend aucune mesure nouvelle en matière de gestion, de subsides, de recettes communales, etc. C'est, en fait, un scénario catastrophe.

Depuis plusieurs mois, j'ai pris certaines initiatives, mais pour paraphraser le général de Gaulle lorsqu'il parlait de l'Europe, il ne suffit pas de sauter sur sa chaise comme un cabri pour que les problèmes se règlent. Ce n'est donc pas en sautant tous les matins sur ma chaise en disant : « J'agis, j'agis, et il faut que les communes agissent » que les choses se régleront.

Bien avant les vacances de Pâques — c'était au mois de janvier si mes souvenirs sont exacts —, j'ai pris une initiative commune, avec le ministre wallon Charles Michel et le Ministre-Président wallon Van Cauwenberghe, pour susciter la création de groupes de travail au niveau fédéral, en vue d'examiner précisément dans quelle mesure

certaines politiques fédérales alourdissaient inutilement les charges des communes et ce que l'on pouvait faire pour alléger celles-ci. Ces groupes de travail se sont réunis. J'ai rappelé la semaine dernière, dans un courrier conjoint avec M. Michel, la nécessité de les faire aboutir. Mais bien sûr, cela ne suffit pas. Il y a d'autres choses à faire.

J'ai donc constitué, au sein de mon cabinet et en collaboration avec l'inspection régionale et l'administration, un groupe de travail qui examine, commune par commune, tous les scénarios et toutes les mesures stratégiques d'actions que la Région pourrait prendre, indépendamment des conclusions auxquelles pourrait aboutir le groupe de travail fédéral.

Je pense donc que la situation est sous contrôle. Je rencontrerai, dans les prochaines semaines, une dizaine de bourgmestres dont les communes connaissent, à titre divers, des difficultés; parfois tout à fait indépendamment de leur bonne gestion, parfois pour des raisons qui résultent d'une très mauvaise gestion dans le passé, comme dans le cas de Schaerbeek. D'une part, nous allons examiner la façon dont on peut, au niveau de certains plans d'assainissement, demander un effort aux communes. D'autres part, nous allons voir comment, au niveau des instruments dont la Région dispose, on peut également aider les communes qui ont eu une bonne gestion et les autres aussi, dans un esprit de justice distributive tout à fait équitable.

Cela dit, il ne faut pas croire que nous allons pouvoir élargir tous les moyens de la Région vers les communes. En vertu du principe de subsidiarité, il faut respecter un équilibre entre les tâches à accomplir par les communes et celles à accomplir par la Région. Je suis prêt à tenir un grand débat en la matière, au moment où l'on discutera du budget 2001. C'est alors que les ministres et secrétaires d'Etat devront se mettre d'accord sur les moyens à réserver, non seulement au niveau du Fonds des communes mais aussi d'autres niveaux.

Je rappelle ici que le Fonds des communes n'est pas seul à aider les communes; plusieurs ministres ou secrétaires d'Etat disposent de crédits leur permettant d'aider les communes, par exemple en matière de prévention — 400 millions —, de propreté — plusieurs dizaines ou centaines de millions —, ou encore les crédits destinés aux quartiers en difficultés. L'accord de coopération permet également de venir en aide aux communes, en se substituant à elles pour effectuer certains travaux.

Nous examinerons donc tous les moyens dont nous disposons. Nous verrons aussi quels sont les efforts que peuvent raisonnablement faire les communes, du moins celles qui n'ont pas toujours été gérées avec toute la rigueur souhaitée. Je m'empresse de dire que ce n'est pas la majorité mais il y en a tout de même quelques-unes. Le moment venu, nous serons donc prêts à faire ce qui est nécessaire, en temps utile, et je ne manquerai pas de vous en informer.

**Mme la Présidente.** — A la suite de l'interpellation que vous avez déposée, Monsieur Van Roye, nous aurons un débat au mois de septembre 2001, lorsque nous disposerons de plus d'éléments.

**M. Michel Van Roye.** — Il est vrai que je n'ai pas lu Tocqueville. Je lisais les journaux pendant ce temps-là !

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Il vaut mieux lire Tocqueville que les journaux !

**M. Michel Van Roye.** — Dans ce cas, je risque de rater vos interventions. En tout cas, je n'ai pas raté celle de M. Michel. Mais il est utile de faire du bruit car la population doit savoir qu'il existe des problèmes dans ces communes.

Je suis beaucoup plus inquiet que vous car je constate les dégradations d'une année à l'autre. C'est sans doute la première année où l'on enregistre autant de déficits dans des budgets cumulés. Votre optimisme, qui n'est sans doute pas celui de Tocqueville, m'inquiète.

Il est réellement utile de chercher des solutions ailleurs qu'à la Région pour résoudre ce problème-là. Je pense, bien entendu, au fédéral.

**M. Joël Riguelle.** — Madame la Présidente, je m'étonne que l'on ait pris en considération cette question comme question d'actualité alors qu'il n'y a précisément rien de neuf à ce sujet, on peut le déplorer.

Par ailleurs, une question orale que je souhaitais poser a été reportée en commission. J'estime donc qu'il y a deux poids, deux mesures, malgré tout le respect que je dois à mon collègue.

**Mme la Présidente.** — La question de M. Van Roye était basée sur un article de presse. De toute façon, le débat de fond est reporté au mois de septembre prochain.

**M. Rudi Vervoort.** — Ce n'était pas l'objet du débat que nous avons eu en Bureau élargi.

**M. Joël Riguelle.** — De toute façon, le sujet de la question de M. Van Roye n'était pas neuf; la réponse ne l'était pas non plus.

**Mme la Présidente.** — Mesdames, Messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Dames en Heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— *La séance plénière est suspendue à 15 h. 20.*

*De plenaire vergadering wordt geschorst om 15.20 uur.*

— *Elle est reprise à 15 h. 35.*

*Ze wordt hervat om 15.35 uur.*

**Mme la Présidente.** — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

## QUESTIONS ORALES — MONDELINGE VRAGEN

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

**QUESTION ORALE DE M. JOEL RIGUELLE AM. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LE DISPOSITIF D'ACCROCHAGE SCOLAIRE »**

**QUESTION ORALE JOINTE DE MME BRIGITTE GROUWELS, CONCERNANT « LES MESURES RECENTES PRISES PAR LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE EN MATIERE D'ABSENTEISME SCOLAIRE »**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE MAATREGELEN TER VOORKOMING VAN HET AFHAKEN OP SCHOOL »**

**TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS BETREFFENDE « DE RECENTE MAATREGELEN VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST INZAKE SCHOOLVERZUIM »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question.

**M. Joël Riguelle.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, lors du débat sur le budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale en décembre dernier, j'avais eu l'occasion d'interpeller le Ministre-Président sur le dispositif d'accrochage scolaire qui était repris à ce budget et j'avais eu l'occasion de poser un certain nombre de questions auxquelles, malheureusement, je n'avais pas reçu de réponse significative.

Le ministre des Finances se contentait de me signaler dans sa réponse que la problématique du décrochage scolaire faisait partie des priorités du Ministre-Président, dans le cadre d'une approche préventive de la délinquance et qu'après avoir repris à son compte le dispositif d'accrochage scolaire « la Région a subventionné les projets communaux sélectionnés, via ce dispositif, pour un budget global de 8 000 000 pour l'année 2000 ». Récemment, le Ministre-Président a eu l'occasion de faire le point sur l'évolution de ce projet de dispositif d'accrochage scolaire, lors d'une visite sur le terrain, et si je m'en réfère aux informations qui ont été retenues par la presse sur ce budget 2000 précisément, pas moins de 77 initiatives ont été retenues et ont profité des 18 000 000 de francs de subsides accordés par la Région pour l'année 2000.

J'imagine donc que le Ministre-Président sera en mesure de répondre aux questions que j'avais posées au mois de décembre 2000 et je souhaite ici les rappeler :

1. Quels sont les projets soutenus dans ce cadre et de quels types de projets s'agit-il ?
2. Comment sont-ils sélectionnés et suivis par l'administration ?
3. Quelles sont les communes concernées par ces projets ?
4. Comment se ventilent les montants accordés ?

Il me paraît, en effet, important de faire le point sur l'ensemble de ces dispositifs et sur les types de projets qui ont été retenus, au moment où les établissements bruxellois, tous réseaux et tous régimes linguistiques confondus, ainsi que les administrations communales sont invités à rentrer leurs projets pour le 15 juin prochain, en vue de l'année scolaire 2001-2002.

Je souhaiterais savoir également si certains de ces projets ont vu le jour au départ d'une initiative déjà existante et prorogée ou améliorée grâce aux subsides obtenus à la Région bruxelloise et si, par ailleurs, certains projets retenus sont mis en place, en parallèle et en étroite coordination avec d'autres dispositifs tels que les contrats de prévention ou les quartiers d'initiative, par exemple.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord voor het stellen van haar toegevoegde vraag.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mevrouw de Voorzitter, de Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering verklaarde eerder reeds dat de problematiek van het schoolverzuim deel uitmaakt van zijn prioriteiten in het kader van de criminaliteitspreventie. Het Brussels Hoofdstedelijk Gewest heeft een budget ter beschikking gesteld om initiatieven te ondersteunen die het spijbelen op school tegengaan. Dit is inderdaad een belangrijke uitdaging die alle Brusselaars aanbelangt.

Naar aanleiding van de recente verklaringen van de Minister-President op TV-Brussel over het minimaal aantal Nederlandstalige scholen die op dit initiatief zijn ingegaan, wil ik graag een aantal essentiële en dringende vragen stellen :

1. Welke initiatiefnemers worden momenteel betoelaagd ? Op welke grond werd de toelage toegekend ?
2. Op welke manier heeft men ruchtbaarheid aan deze maatregelen gegeven in de scholen, die in deze materie toch het belangrijkste aanspreekpunt zijn ? Hoe werden de scholen bereikt ? Werden alle scholen aangesproken ?
3. Komen reeds bestaande initiatieven binnen de scholen ook in aanmerking voor deze maatregelen ?
4. Worden de scholen die zelf hun verantwoordelijkheden nemen en de spijbelproblematiek zelf aanpakken ook ondersteund ?
5. Wat moeten we volgens de minister-president afleiden uit de minimale participatie van Nederlandstalige scholen ? Is dit een gevolg van het feit dat het Gewest onvoldoende inspanningen leverde

om deze scholen te bereiken ? Of moeten we hieruit besluiten dat de spijbelproblematiek zich in de Nederlandstalige scholen minder stelt of er nu reeds beter wordt aangepakt ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je remercie M. Riguelle et Mme Grouwels pour leur question sur le dispositif d'accrochage scolaire. Cela me donne l'occasion de souligner l'intérêt des mesures que le gouvernement de la Région a pris en la matière.

Etant donné la multiplicité des projets, je citerai parmi les priorités thématiques : la prévention de la violence à l'école; la participation du jeune à l'école, dans le processus scolaire; le tutorat des aînés vis-à-vis des plus jeunes ou des jeunes en difficultés scolaires; le développement du sens de la solidarité et du respect de l'autre et des consignes, par la pratique d'un sport, et l'utilisation de jeux de société.

La priorité est, dès lors, clairement d'offrir aux enfants des activités sportives, ludiques et éducatives encadrées, pendant le temps de midi ou en dehors des heures scolaires. Pour illustrer mon propos, je vous donnerai quelques exemples de projets retenus : sensibilisation des jeunes et des différents acteurs du monde scolaire à l'indispensable démarche d'articulation entre projet de vie, projet de formation et projet professionnel; création de réseaux de solidarité scolaire et pédagogique entre les élèves de l'école; activités ludiques suscitant le développement du langage; assurer le suivi scolaire des enfants, les stimuler à réussir, développer des activités de connaissance de notre culture et d'autres, prévenir la violence par une approche globale et un suivi individuel; valoriser le temps « loisirs » de manière à faire progresser l'enfant dans ses apprentissages par des jeux psychomoteurs ou d'organisation spatio-temporelle, des jeux de structuration et de socialisation; compréhension des consignes verbales et respect des règles; permettre aux enfants de participer à une activité structurée, dirigée et enrichissante, qui a pour but d'amener les enfants à connaître autre chose que les jeux vidéo, la télévision, les jeux agressifs ou une forme de délinquance en rue, à s'intégrer dans un groupe et à perdre sans se fâcher, sans agressivité. Et enfin, développer la mémoire visuelle, stimuler le sens de l'observation, apprendre à sérier, anticiper, classer.

Uit deze enkele voorbeelden blijkt dat al deze projecten tot doel hebben de jongeren bewust te maken van waarden zoals respect, solidariteit en burgerzin.

De projecten worden uitgekozen op basis van een reeks criteria die zijn bepaald en goedgekeurd door een comité van projecten waaraan vertegenwoordigers deelnemen van de ministers van de twee gemeenschappen bevoegd inzake Onderwijs en Jeugdbijstand, van de VGC, de Cocof en van het Centrum voor gelijkheid van kansen en voor racismebestrijding.

Par ailleurs, le dispositif d'accrochage scolaire poursuit la collaboration avec la section famille du parquet de Bruxelles.

Les critères prioritaires peuvent être résumés de la manière suivante :

— la commune est un partenaire indispensable et incontournable;

— le projet doit s'adresser à un public en âge de scolarité obligatoire, même s'il renforce le travail parental, tous réseaux confondus;

— il doit s'adresser aux filles et aux garçons;

— il ne peut se substituer aux heures scolaires d'enseignement et vise donc les moments d'accueil du matin, du temps de midi, d'après-midi ou d'après l'école;

— il doit montrer la volonté de travailler, outre avec le partenaire qu'est l'autorité communale, avec un ou plusieurs partenaires locaux issus des secteurs culturels, sociaux, sportifs;

— il doit décrire les objectifs poursuivis et la méthodologie choisie pour les mener à bien;

— une évaluation du projet doit être envisagée à court terme et à moyen terme;

— l'aide aux projets de par leurs objectifs et leurs spécificités ne peut remplacer les activités particulières — c'est important — déjà organisées par l'établissement scolaire, telles que celles liées « aux avantages sociaux » ou « aux activités socio-culturelles ».

Wanneer het project is goedgekeurd wordt een eerste schijf van de subsidie uitbetaald op basis van een schuldvordering vanwege de gemeenten, waarbij het saldo wordt vereffend op basis van de verantwoordingsstukken.

Voor het schooljaar 2000-2001 hebben 13 gemeenten een subsidie van het PSV gevraagd en verkregen.

Pour l'année scolaire 2000-2001, 13 communes ont sollicité et obtenu l'intervention du DAS. Pour information, il s'agit de : Bruxelles, Etterbeek, Evere, Forest, Ixelles, Ganshoren, Jette, Koekelberg, Saint-Gilles, Saint-Josse, Schaerbeek, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre.

Les subsides accordés vont de 22 000 francs à 400 000 francs suivant les projets. Cette disparité résulte notamment de l'ampleur des différents projets ainsi que du nombre et de la fréquence des ateliers et activités proposés.

Als antwoord op de vraag van mevrouw Brigitte Grouwels wens ik erop te wijzen dat het PSV een maatregel is die kadert in de bijstand aan de gemeenten. De gemeenten worden op de hoogte gebracht van de mogelijkheid om gewestelijke subsidies op dit vlak te verkrijgen.

Deze officiële mededeling aan de gemeenten ging vergezeld van een vragenlijst waarop de institutionele partners en de verenigingen betrokken bij de strijd tegen het schoolverzuim dienden te worden geïdentificeerd. Deze partners hebben de geschikte documentatie ontvangen voor de indiening van projecten.

Bovendien hebben de verantwoordelijken van de cel zich naar de 19 gemeenten begeven voor ontmoetingen met de burgemeester of zijn afgevaardigde.

De verantwoordelijkheid om de verschillende schoolinstellingen te bereiken ligt dus duidelijk bij de gemeentelijke overheden.

Ik preciseer trouwens dat de projecten alle netten van de twee gemeenschappen betreffen en gericht zijn op leerlingen van het kleuter- tot het secundair onderwijs.

Wat betreft de vraag of bestaande initiatieven in de scholen in aanmerking komen voor de subsidiëring van de projecten, verwijs ik naar de regel die bepaalt dat de steun aan de projecten, op grond van hun doelstellingen en de specifieke aard ervan, niet in de plaats kan treden van bijzondere activiteiten die reeds door de school zijn georganiseerd, zoals deze in verband met « sociale voordelen » of « sociaal-culturele activiteiten »; het gaat dan om aanvullende maatregelen en niet om vervangingsmaatregelen.

In dit opzicht kunnen scholen die reeds initiatieven terzake hebben ontwikkeld ook worden geholpen in de mate dat zij de verwezenlijkingen die reeds op stapel staan, aanvullen of versterken.

Ik ben de eerste om te betreuren dat in deze fase zo weinig Nederlandstalige scholen projecten hebben ingediend, maar ik wens hierover geen verdere uitspraken te doen.

De radioscopie van de situatie in de Nederlandstalige scholen moet misschien door anderen worden gemaakt, mevrouw Grouwels en misschien ook door u. Ik hoop alleen dat de Nederlandstalige scholen die dat wensen en die met moeilijkheden te kampen hebben bij de gemeenten projecten voor het schooljaar 2001-2000 zullen indienen. Hun projecten zijn van harte welkom.

Je conclurai en précisant à l'intention de M. Joël Riguelle qu'une attention particulière est portée aux projets créant des synergies entre plusieurs établissements, des partenariats avec des associations locales et des initiatives existantes tels que les contrats de prévention ou les quartiers d'initiatives.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan mevrouw Brigitte Grouwels.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mevrouw de Voorzitter, ik dank de Minister-President voor zijn volledig antwoord. We zullen ons best doen om alle scholen op de hoogte te brengen van de projecten.

Het lijkt mij bijzonder interessant dat scholen die al ervaring hebben opgebouwd met het opzetten van dat soort projecten van mekaar zouden leren. Bestaan er initiatieven om scholen met elkaar in contact te brengen om van elkaar te leren? Zulke initiatieven kunnen misschien een stimulans zijn om nog meer scholen bij de projecten te betrekken.

**De heer François-Xavier de Donnea,** Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek. — Zoals ik al zei aan de heer Riguelle hebben we speciale aandacht voor projecten die synergieën tot stand brengen tussen verschillende instellingen, voor uitwisseling van initiatieven en informatie. We hebben er geen enkel probleem mee om dat soort initiatieven aan te moedigen.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Joël Riguelle.

**M. Joël Riguelle.** — Madame la Présidente, je suis satisfait de la réponse du Ministre-Président qui est très complète. Le dispositif en question présente effectivement un certain intérêt.

Le Ministre-Président a fait allusion à l'apparition de la violence à l'école. Malheureusement, cette violence se manifeste de plus en plus tôt. Je demanderai au Ministre-Président d'être particulièrement attentif aux projets qui se développent dans le cadre de l'enseignement fondamental où l'on retrouve déjà cette graine de violence dans les cours de récréation.

Je voudrais également savoir s'il me serait possible de disposer d'une liste exhaustive des projets qui ont été retenus pour l'année scolaire écoulée, afin d'avoir une idée de leur localisation et de ce qui a été mis en place.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous avez raison, Monsieur Riguelle, la violence à l'école et le décrochage scolaire surviennent de plus en plus tôt. C'est très inquiétant!

Par ailleurs, mes collaborateurs vous enverront par courrier le renseignement demandé.

**Mme la Présidente.** — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

**QUESTION ORALE DE M. BENOIT CEREXHE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'IMPLANTATION D'UN CASINO EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BENOÏT CEREXHE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE VESTIGING VAN EEN CASINO IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Cerexhe pour poser sa question.

*(M. François Roelants du Vivier, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente au fauteuil présidentiel.)*

*(De heer François Roelants du Vivier, Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter in de voorzitterszetel.)*

**M. Benoît Cerexhe.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, le gouvernement fédéral a, semble-t-il, décidé de lancer la procédure d'adjudication publique pour le neuvième casino du pays, à créer en Région bruxelloise. Il apparaît que les communes intéressées ont trois mois pour se déclarer candidates à l'accueil du casino sur leur territoire. Au terme de ces trois mois, le gouvernement régional devra donner un avis, à transmettre au gouvernement fédéral, qui, souverain, devrait décider de l'attribution du marché.

L'installation d'un casino en Région bruxelloise est chose importante pour notre Région. Elle devrait, en effet, signifier l'enregistrement aux recettes régionales de rentrées supplémentaires substantielles. Le choix du lieu où ce casino s'implantera n'est pas moins important puisqu'il pourrait participer à une politique plus globale de redynamisation du quartier environnant.

J'aimerais, dès lors, interroger le Ministre-Président sur les points suivants :

— Sur quelles bases le gouvernement régional bruxellois fondera-t-il son avis ? Y aura-t-il des bases objectives, toutes connues des communes qui introduiront leur dossier respectif ? Ou bien s'agira-t-il d'émettre un avis beaucoup plus subjectif, en fonction d'affinités particulières ?

— Dans ce cadre, j'aimerais savoir comment le Ministre-Président envisage l'implantation du futur casino en Région bruxelloise ? Privilégie-t-il l'installation dans une zone urbaine ou bien le casino peut-il, à son avis, trouver sa place où que ce soit dans les 19 communes de la Région, y compris à Woluwe-Saint-Pierre ?

— L'installation d'un casino doit-elle, selon le gouvernement régional, participer à une politique de relance d'un quartier à rénover, ou bien n'y aura-t-il pas nécessairement de lien entre ces deux objectifs ?

— Le gouvernement régional a-t-il déjà été saisi de demandes de l'une ou l'autre commune de la région ? Si oui, lesquelles ?

Enfin, le ministre du Budget de la Région a annoncé que les recettes parafiscales liées à l'installation d'un casino en Région bruxelloise serviront intégralement à supprimer le fameux pour cent d'agglomération comme prévu dans le programme électoral de la fédération ? C'est là un objectif noble. J'aimerais, sur ce point précis, interroger le Ministre-Président : confirme-t-il la suppression du pour cent d'agglomération concomitamment à l'ouverture du casino en Région bruxelloise ?

**M. le Président.** — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, l'article 29 de la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs dispose, notamment, qu'après avis du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et sur la base des possibilités d'implantation et d'infrastructure, ainsi que sur la base de l'impact

social de l'implantation d'un établissement de jeux de hasard de classe I, le Roi désigne, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres, la commune faisant partie de la Région de Bruxelles-Capitale, sur le territoire de laquelle l'établissement précité pourra être exploité.

Cette désignation aura lieu parmi les communes bruxelloises qui auront posé leur candidature auprès du ministre de la Justice dans les trois mois de l'entrée en vigueur de la loi susvisée.

Si mes informations sont exactes, cette loi est en entrée en vigueur il y a quelques jours. L'avis du gouvernement bruxellois devra être sollicité par le ministre de la Justice. Cet avis se fondera sur la conformité des lieux d'implantation retenus par les communes aux prescriptions urbanistiques — PRAS, RRU, PRD — et aussi aux réglementations environnementales.

Enfin, l'impact social sera pris en considération : il ne saurait être question d'implanter n'importe quoi n'importe où.

Les lieux d'implantation qui seront proposés par les communes devront, en tout état de cause, satisfaire aux normes fixées par les dispositions légales et réglementaires afférentes aux matières relevant des attributions ou gérées par des organes de la Région. Il s'agit donc d'un avis « pluridisciplinaire ».

Comme les dossiers de candidature ne sont, à ma connaissance, pas encore déposés auprès du ministre de la Justice et partant, pas communiqués à la Région, il me paraît prématuré d'émettre d'autres considérations quant au choix du lieu d'implantation du futur casino, d'autant que le gouvernement n'a ni délibéré sur cette problématique ni évoqué l'impact financier de celle-ci sur les recettes et la fiscalité régionales.

Les idées mises en avant par M. Vanhengel sont certes nobles mais elles devront toutefois faire l'objet d'un débat et d'une décision au moment où nous préparerons le budget 2002.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME ANNE-FRANCOISE THEUNISSEN A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA CONTRIBUTION DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE AU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'EMPLOI 2001 »**

**MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ANNE-FRANCOISE THEUNISSEN AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE BIJDRAGE VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST TOT HET NATIONAALACTIEPLAN VOOR WERKGELEGENHEID 2001 »**

**M. Le Président.** — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen pour poser sa question.

**Mme Anne-Françoise Theunissen.** — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre de l'Emploi, chers Collègues, à la lecture du Plan d'Action national adopté par la Belgique, on ne peut être que surpris par la faiblesse des propositions bruxelloises. Certes, on retrouve des initiatives engagées depuis 2 ou 3 ans, ce qui permet d'engranger des résultats, pour autant que les mesures prises se révèlent pertinentes.

En ce qui concerne les moyens affectés par le Fonds social européen au Développement du PAN, on constate que la Région de Bruxelles-Capitale augmente ses moyens attribués aux actions référentes au premier pilier. Le premier pilier consiste à renforcer la systématisation du parcours d'insertion en y intégrant les minimexés, le renforcement de « l'employabilité » — terme contestable en ce qu'il intègre toutes les contraintes de l'intégration dans l'emploi, dans le seul chef des travailleurs — l'accompagnement des demandeurs d'emploi qui cherchent à créer leur propre emploi, la recherche active d'emploi et l'exclusion du marché du travail. 65 pour cent des moyens consacrés au développement du PAN sont affectés à ce premier pilier.

Le deuxième pilier vise à développer des initiatives et des échanges dans le secteur de l'économie sociale et des nouvelles technologies de l'information — TIC.

La Région s'inscrit dans cette démarche en y intégrant les choix opérés pour le développement des quartiers en difficultés, les plates-formes locales pour l'emploi et le Pacte territorial pour l'emploi. Si la Région prévoyait d'affecter 26,5 pour cent de ses moyens à l'ensemble de la programmation du Fonds social européen — FSE —, elle n'en affecte que 25,6 pour cent pour l'année 2001.

Le quatrième pilier concerne les mesures qui facilitent l'intégration dans l'emploi. Il s'agit donc aussi bien de développer les capacités d'accueil de la petite enfance pour les demandeurs d'emploi en formation ou à la recherche d'un emploi, que toute autre mesure qui facilite la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. L'on sait que ces mesures visent encore aujourd'hui particulièrement les femmes. Sur cette matière, la Région maintient la même répartition budgétaire.

L'apparente faible part du budget attribuée à la création d'emplois dans le cadre des secteurs porteurs et des TIC est-elle réelle ? Le ministre peut-il nous fournir plus de précisions sur la part budgétaire, le nombre d'emplois qui pourraient être créés et les types de projets menés ?

La politique d'emploi est constituée d'un certain nombre de mesures développées qui ont été prises au fil des années antérieures. C'est au cours du mois de novembre 2000 que je vous interpellais, Monsieur le Ministre, sur l'évaluation des politiques d'emploi. Cette interpellation avait ainsi ouvert un large débat au sein de cette assemblée, chacun des groupes parlementaires manifestant également son attente d'une véritable évaluation. C'est non seulement tout le dispositif de l'insertion qu'il faut pouvoir évaluer, afin de le renforcer ou d'infléchir des objectifs difficilement rencontrés ou encore de l'inscrire dans un ensemble articulé de politique d'emploi. C'est également le système des primes à l'embauche qui doit être revu; c'est également le développement ou l'absence de développement de secteurs porteurs en emplois en Région de Bruxelles-Capitale, particulièrement ceux qui sont porteurs de haute intensité de main d'œuvre, mais c'est également la lutte contre l'exclusion des travailleurs âgés ou encore les centres d'entreprises et le développement des emplois de proximité.

En l'absence d'une telle évaluation, Monsieur le Ministre, comment pourrait-on se féliciter de la copie remise par la Région pour le Plan d'Action National — PAN ?

Comment pourrait-on inscrire la réponse de la Région de Bruxelles-Capitale en tant que contribution au PAN ? Lors du débat sur l'évaluation des politiques d'emploi, vous n'avez pas refusé cette évaluation, Monsieur le Ministre, mais il serait intéressant que celle-ci s'entame bel et bien.

Quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour entamer cette évaluation ?

Comment allez-vous associer les partenaires sociaux à cette démarche ?

Comment allez-vous associer cette assemblée à cette évaluation des politiques d'emploi ? (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

**M. Eric Tomas,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Monsieur le Président, Mme Theunissen commence son intervention en relevant la faiblesse des propositions bruxelloises au sein du Plan d'Action National — PAN. Je voudrais, dès lors, vous informer que ce document, fédéral, a été réalisé sur la base de propositions bruxelloises, présentées et approuvées en gouvernement.

Malheureusement, par manque de place, nous n'avons pas pu mettre en évidence, comme nous l'aurions souhaité, toutes les contributions de notre Région à la mise en œuvre des lignes directrices européennes dans le cadre du PAN.

Je citerai, à titre d'exemple, le développement des plates-formes locales pour l'emploi, la rédaction d'une ordonnance organisant la gestion mixte du marché de l'emploi, le développement de « chèques langues », la création de centres de références professionnels sur les métiers de l'économie urbaine, etc.

En ce qui concerne la faible part du budget attribuée aux technologies de l'information et de la communication — TIC — l'apparente diminution budgétaire du Fonds social européen n'est pas due à un manque d'initiatives ou d'existence de projets mais elle relève plutôt d'une volonté de clarifier la situation au niveau de l'existant en formations dans le domaine des TIC.

Sur la base de l'examen des projets en cours, il s'agira de déterminer les actions prioritaires à mener en fonction des réalités bruxelloises. En outre, dans le cadre du Pacte territorial, un large débat s'est déroulé au sujet des TIC. Mes services sont actuellement occupés à retirer de ces discussions les éléments pertinents qui nous permettront de construire les actions futures associant l'Emploi et la Formation professionnelle. Les budgets attribués au développements des TIC pourront, à ce moment là être réajustés, aussi bien au niveau de la part FSE qu'au niveau du budget régional.

Ceci ne veut bien entendu pas dire que rien ne se fait dans ce domaine ! De nombreuses actions de formation sont menées dans ce cadre et cofinancées, comme vous le soulignez, par le biais du document de programmation de l'objectif 3, auquel participe la Commission

communautaire française. Je vous propose, dès lors, de poursuivre éventuellement ce débat au sein de l'Assemblée de la Cocof.

Je vous dirai cependant que la ministre fédérale de l'Emploi a annoncé la constitution d'un fonds fédéral, consacré spécifiquement au développement d'initiatives nouvelles en cette matière. Les concertations viennent d'être engagées avec les régions. Je ne manquerai pas de vous en tenir informés dès que celles-ci auront progressé, et au moment où je serai en mesure de faire des propositions budgétaires concrètes.

*(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)*

*(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)*

Il est clair, et j'espère que vous en êtes tous bien conscients, qu'au niveau d'un pays comme le nôtre, extrêmement complexe sur le plan institutionnel, cet exercice d'écriture d'un plan d'action national ne peut s'avérer *in fine* que décevant. Il est, en effet, basé sur toutes les contributions des entités fédérées compétentes en matière d'emploi, d'économie, d'enseignement et de formation.

C'est pourquoi, comme je l'ai déjà annoncé, je pense qu'il serait opportun de réaliser, à l'échelle régionale, un véritable plan d'action régional pour l'emploi. Je propose d'ailleurs d'en inscrire le principe dans le Plan régional de Développement (PRD).

Pareil plan d'action sera bien évidemment élaboré en concertation étroite avec les interlocuteurs sociaux réunis au sein du Conseil économique et social. Pour ce faire, je dispose aujourd'hui d'un avis très circonstancié de leur part au sujet des contributions bruxelloises au PAN 2001. Sur cette base, je vous présenterai la première mouture de ce PAN bruxellois — je devrais plutôt dire PAR (Plan d'Action régional).

Concernant l'aspect évaluation de nos politiques bruxelloises, l'observatoire de l'emploi s'attelle, comme convenu, à dresser un bilan général des politiques menées au cours de la précédente décennie, sous les deux premières législatures bruxelloises. Je suis impatient, comme vous, d'en connaître les résultats. Nous pourrions en tenir compte pour l'élaboration du Plan d'Action régional pour l'Emploi de l'année prochaine.

En guise de conclusion, je vous dirai que j'ai la ferme intention de pousser plus avant la concertation avec nos interlocuteurs sociaux. Il est impératif de sceller avec eux un véritable pacte pour l'emploi, au travers duquel, non seulement les pouvoirs publics régionaux, mais également les secteurs professionnels, s'engageraient sur des mesures concrètes.

Je rencontre la semaine prochaine les délégations patronales et syndicales réunies au sein du comité de gestion de Bruxelles-Formation. Je compte rencontrer, encore avant l'été, chaque délégation séparément pour une discussion plus approfondie, en espérant aboutir à la rentrée à la définition d'une véritable base d'action commune que vous souhaitez comme moi, je pense.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Anne-Françoise Theunissen.

**Mme Anne-Françoise Theunissen.** — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour sa réponse très circonstanciée. Il nous annonce une série de perspectives qui entrent bien dans le cadre des interrogations que j'ai formulées à plusieurs reprises dans cette assemblée, notamment le renforcement de la consultation des interlocuteurs sociaux. Je ne peux que me réjouir, Monsieur le Ministre, de votre intention de préparer un pacte pour l'emploi régional, le PAR. Ce n'est pas très joli, mais peu importe le nom, le principe est extrêmement intéressant.

En ce qui concerne ce que vous annoncez comme type d'évaluation, les débats sur les technologies de l'information et les discussions avec la ministre fédérale, je souhaiterais que notre assemblée puisse être informée et que nous puissions aussi disposer de la proposition régionale du Plan d'Action national pour l'emploi puisque nous n'avons reçu que des textes complètement expurgés et très insatisfaisants du plan remis par l'Etat fédéral.

**Mme la Présidente.** — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE MME FATIHA SAÏDI A M. GUY VAN HENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « LES INITIATIVES PRISES PAR LA REGION POUR SENSIBILISER LES CITOYENS A L'ENTREE DE L'EURO »**

**MONDELINGEVRAAG VAN MEVROUW FATIHA SAÏDI AAN DE HEER GUY VAN HENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « DE INITIATIEVEN VAN HET GEWEST OM DE AANDACHT VAN DE BURGERS TE VESTIGEN OP DE INVOERING VAN DE EURO »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Fatiha Saïdi pour poser sa question.

**Mme Fatiha Saïdi.** — Madame La Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues des partis démocratiques, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, après 6 mois de présidence européenne, la Belgique, à l'instar de 11 autres Etats communautaires, va entrer dans l'ère de l'euro pour se conformer au Traité de Maastricht. Si la concrétisation de cette monnaie unique est l'un des projets d'unification les plus ambitieux de l'Union européenne, il n'en reste pas moins qu'elle bouleversera notre vie quotidienne. Ce changement monétaire nous perturbera tous et nous demandera un temps plus ou moins long d'adaptation, mais certains groupes de personnes seront plus touchés que d'autres par ce changement de monnaie. Je pense ici plus particulièrement aux personnes du troisième âge, aux personnes handicapées — et plus particulièrement les aveugles ou malvoyants, aux personnes peu ou pas scolarisées, ...

Ainsi, au regard de cette préoccupation, je souhaiterais savoir, Monsieur le Ministre, quelles sont les initiatives que vous avez prises ou que vous comptez prendre pour sensibiliser tous les citoyens bruxellois à la future manipulation monétaire ? Je souhaiterais également savoir si vous avez pris en considération les groupes de population plus vulnérables que je viens de citer. Si oui, quelles sont les actions qui ont été menées à leur égard ?

Par ailleurs, la Région bruxelloise a adopté une proposition de résolution en juillet 1998, qui a été suivie d'une ordonnance adoptée, elle, en février 1999. La résolution invitait à la sensibilisation rapide des citoyens à la nouvelle monnaie et encourageait aussi les institutions bruxelloises à stimuler, en donnant l'exemple par leur comportement, l'adaptation à l'euro.

Dès lors, je souhaiterais aussi savoir, Monsieur le Ministre, quelles sont les initiatives qui ont été prises par les institutions bruxelloises et par notre Région pour populariser l'usage de l'euro comme monnaie européenne, mais aussi très bientôt belge et bruxelloise ?

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Ministre, pour vos réponses à mes questions.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Guy Vanhengel, ministre.

**M. Guy Vanhengel**, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — En réponse à sa question orale, je peux communiquer à l'honorable membre qu'en tant que ministre compétent pour les Finances et le Budget, je suis de très près le passage à l'euro, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2002. De plus, au sein du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, la cellule dite « Euro » est active. Cette cellule a pour mission de préparer les aspects techniques et d'organisation du passage définitif à l'euro au sein de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il va de soi que la communication est ici d'une importance capitale. En premier lieu, l'on s'est essentiellement occupé de la préparation de notre propre administration à l'introduction de l'euro.

L'une des tâches principales est évidemment de veiller à ce que l'administration elle-même soit prête, dans toutes ses activités internes, au passages à l'euro. Par exemple, pour la perception de toutes les taxes régionales et autres, le nécessaire a été fait pour le passage à l'euro. D'ailleurs, je crois que les avertissements d'enrôlement de la taxe régionale seront établis en euros, et ce dès les semaines à venir.

Ensuite, l'on s'est occupé, entre autres par le Masterplan 2000, de la communication avec les citoyens de notre Région.

La cellule « Euro » déjà mentionnée est en outre active au sein dudit observatoire de l'euro. Cette organisation s'occupe des formations ayant pour but d'initier les gens qui peuvent à leur tour donner des cours de formation dans leur commune, association etc. Ces formations sont très pratiques et donnent accès au matériel didactique de la Commission européenne.

Là où ces initiatives sont plutôt orientées vers un public plus professionnel et/ou intéressé, l'attention nécessaire est également portée sur des groupes de la population plutôt vulnérables.

Actuellement, la dernière main est mise à la diffusion d'une brochure informative accessible à un large public, tant sur les plans du contenu que linguistique : la brochure est établie en cinq langues, à savoir le néerlandais, le français, l'anglais, l'arabe et le turc.

Cette brochure est orientée vers les groupes de la population de notre Région difficilement accessibles. Il est évident que le but de la brochure en question est d'être diffusée aussi largement que possible à travers les administrations communales, les CPAS, les bureaux de poste et les autres administrations publiques telles que la Cocof et la VGC.

Finalement, j'aimerais souligner que la Région n'est pas pleinement autonome en cette matière. En ce qui concerne un certain nombre d'initiatives qui ont été proposées par notre Région, comme la diffusion de spots à la radio et à la télé, il a été convenu, lors des négociations avec le gouvernement fédéral, qu'elles seraient réalisées au niveau fédéral.

Il va de soi qu'à mesure que le passage définitif à l'euro approche, la Région de Bruxelles-Capitale suivra de près le degré de prise de conscience des citoyens et, si cela s'avère nécessaire, le corrigera.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

**Mme Fatiha Saïdi.** — Madame la Présidente, je remercie le ministre de sa réponse. J'ai pris note des dispositions qui ont été prises, Monsieur le Ministre, ou que vous comptez encore prendre. Je sais que vous êtes entré tardivement en fonction mais il n'en demeure pas moins qu'à six mois de l'entrée en vigueur de l'euro, notre Région aurait dû être plus offensive pour faciliter le passage à cette monnaie. Il me semble que nous pourrions faire mieux en matière de communication. Je pense notamment au site Internet de la Région où le volet consacré à l'euro n'a plus été actualisé depuis 1999.

**M. Guy Vanhengel**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Mme Saïdi a entièrement raison. Elle fait une bonne suggestion que je transmettrai à l'administration. Nous essayerons de faire le nécessaire.

En ce qui concerne la brochure, je l'ai lue attentivement et je tiens particulièrement à ce que l'information de base soit lisible et claire, qu'elle soit facilement compréhensible par tout un chacun.

La brochure telle qu'elle a été conçue et sera distribuée par les administrations publiques, est aisément accessible à tous. Pour ceux qui aimeraient en savoir plus, un document plus développé a été élaboré par le service d'information du gouvernement fédéral. Cette brochure existe dans les deux langues nationales. Pour notre part, nous avons préféré rédiger un document plus simple et facile à comprendre. Nous l'avons édité dans les langues des populations de notre Région, même minoritaires, car chacun doit savoir de quoi il s'agit d'ici le début de l'année prochaine.

Notre brochure sera probablement mise à la disposition de la population à partir du mois de septembre. C'est à ce moment-là que l'opération de communication adressée au public, y compris celui du fédéral, prendra toute son ampleur.

**Mme la Présidente.** — L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. BENOIT CEREXHE A.M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE**

**L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU,  
DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA  
PROPRETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR,  
CONCERNANT « LA STATION D'EPURATION NORD »**

**MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE  
AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE  
BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST  
MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD,  
OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL,  
BETREFFENDE « HET ZUIVERINGSSTATION NOORD »**

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour poser sa question.

**M. Benoît Cerexhe.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, voilà plusieurs jours et même plusieurs semaines que le marché de la station d'épuration Nord fait parler de lui.

Nul doute qu'il s'agit là d'un marché public hautement sensible compte tenu de son montant, de l'ordre de 50 milliards. Mais force est de relativiser les déclarations de certains quant à la qualification de « marché du siècle ». À l'échelle nationale ou européenne, ce marché reste relativement modeste.

Compte tenu de ce qui précède, je souhaiterais dès lors que le ministre réponde aux trois questions suivantes :

Le choix de la société Aquiris semble avoir été justifié notamment par la proposition de celle-ci d'éviter l'incinération des boues résiduelles de l'épuration, en optant pour une minéralisation via méthanisation et oxydation par voie humide. Pourtant, force est de considérer que ce procédé n'a jamais encore été mise en œuvre à une échelle aussi importante. Le ministre a-t-il des assurances quant aux chances réelles de succès de la méthode proposée par cette société ?

Ne s'agit-il pas là d'un procédé expérimental qui risque de se révéler coûteux en cas d'échec ?

Pourriez-vous communiquer le contenu des rapports d'experts que vous avez collationnés à ce propos ?

Par ailleurs, la société Aquiris a prévu de valoriser les résidus finaux, soit 1 100 tonnes par an dans les infrastructures routières. Le ministre peut-il me confirmer que le nouveau cahier des charges 2000 autorise pareille valorisation ? Le ministre peut-il également me confirmer que cette valorisation sera possible dans les faits ? En effet, il apparaît déjà que les déchets de chantier ne sont pas toujours facilement recyclés dans les travaux d'infrastructures routières.

Enfin, le ministre a affirmé à la presse que le prix de l'eau ne sera pas majoré puisque après paiement de l'anuité au concessionnaire il devrait rester un solde positif au budget de l'ordre de 250 millions. Peut-il nous confirmer cette absence d'augmentation ? S'agit-il là d'une certitude ou d'un objectif à atteindre ?

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

**M. Didier Gosuin,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de

l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je remercie l'honorable membre d'avoir scratché la première page de sa question qui m'a été communiquée.

**Mme la Présidente.** — Le Bureau élargi en avait décidé ainsi. Sinon M. Cerexhe ne pouvait poser sa question.

**M. Didier Gosuin,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — C'était trois pages de douche froide.

**M. Benoît Cerexhe.** — Monsieur le Ministre, cela a été convenu ainsi en Bureau élargi. Ce n'est pas un changement de dernière minute.

**M. Didier Gosuin,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — La première page de la question me paraissait « limite » !

Ce texte m'a été transmis par le PSC, par vous-même, Monsieur Cerexhe.

**M. Benoît Cerexhe.** — J'ai déposé un projet d'interpellation. Nous en avons délibéré au Bureau élargi et nous avons décidé de la limiter aujourd'hui à une question orale.

**M. Didier Gosuin,** ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je trouve que le Bureau élargi a bien fait.

Madame la Présidente, le consortium Aquiris a effectivement été choisi par le gouvernement pour un certain nombre de raisons dont la filière de traitement des boues proposée par ce groupement. Contrairement à ce que vous affirmez, Monsieur Cerexhe, l'oxydation par voie humide est utilisée à l'heure actuelle pour traiter des boues en quantité équivalente à celle prévue à Bruxelles-Nord. Lorsque l'on parle de procédé « innovant » dans le traitement proposé par Aquiris, c'est uniquement en ce qui concerne l'enchaînement de la filière « boues » qui comprend outre l'oxydation par voie humide, une étape de thermolyse et une étape de digestion anaérobie.

Par ailleurs pour apaiser vos doutes, l'auditeur du Conseil d'Etat a lui même rejeté cette critique qu'avait formulée le groupement Hydronor, en considérant que des références ont bien été fournies, qu'elles ont été examinées et vérifiées par la Région et que celle-ci a pris sa décision sur la base d'un examen sérieux, objectif et complet.

L'auditeur a ajouté que le rejet d'une offre sous prétexte qu'elle ne se fonde pas sur des références de même ampleur que le marché pour lequel elle est déposée reviendrait à entraver la concurrence en favorisant les entreprises disposant déjà d'une position dominante sur le marché et de références importantes. Il a aussi considéré que le rejet d'une offre sous prétexte de son originalité empêcherait les pouvoirs publics de choisir des concepts technologiques innovants.

Cela étant, le prix payé pour les prestations effectuées par le concessionnaire est fixé, les risques technologiques et financiers sont pris par celui-ci; c'est le principe même de la concession.

En ce qui concerne la destination des résidus finaux du traitement des boues, Aquiris a prévu soit de les mettre en décharge, soit dans la mesure du possible de les recycler en matériaux de construction. Il n'y a toutefois aucun engagement formel de la part du groupement sur cette dernière filière.

Comme pour les mâchefers d'incinération, il faut savoir que ces résidus finaux sont aujourd'hui traités dans la construction et en soubassements routiers, notamment pour la construction de digues en Hollande. Ce sont des résidus similaires.

Enfin, en ce qui concerne l'évolution de la taxe sur l'eau, ce que j'ai expliqué à plusieurs reprises, c'est que si le budget régional affecté à la politique de l'eau reste constant, il ne devrait pas y avoir d'augmentation de la taxe sur l'eau dans les dix prochaines années. Mais il est clair que je ne peux préjuger de la politique qui sera menée par mes successeurs en ce domaine.

En conclusion, Monsieur Cerexhe, l'attribution du marché de la station Nord s'est déroulée de manière irréfutable et nous pouvons tous en tirer une légitime fierté. En effet, notre administration s'est montrée à la hauteur des enjeux et le projet retenu est à la pointe de la technologie. On viendra de loin pour visiter nos infrastructures. Tout cela pour un coût raisonnable pour ce genre d'installations et sans grever le budget des Bruxellois.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Benoît Cerexhe.

**M. Benoît Cerexhe.** — Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse. J'espère que vous avez raison lorsque vous dites qu'on viendra de loin pour visiter notre installation. Seul l'avenir nous le dira !

Vous ne m'avez pas répondu sur le point concernant le nouveau cahier de charges 2000, à savoir s'il autorise pareille valorisation des résidus finaux.

Je ne vous ai peut-être pas bien entendu. Vous parlez si vite que vous en devenez parfois peu audible.

**M. Didier Gosuin**, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Il est exact que, depuis 10 ans, nous tentons de convaincre le ministère compétent au niveau fédéral d'utiliser des matériaux recyclés dans les constructions. Il y a, sur ce sujet, une grande frilosité en Belgique à inclure dans le cahier de charges ce type de déchets, à la différence de ce qui se fait dans d'autres pays européens.

J'ai cité le cas des mâchefers qui, en principe, ne sont pas acceptés en Belgique, mais qui sont vendus en Hollande et utilisés dans la construction de soubassements de routes et dans des éléments de constructions de digues. Il en sera de même pour les résidus finaux de la station d'épuration.

**M. Benoît Cerexhe.** — Je vous remercie, c'est plus clair !

**Mme la Présidente.** — L'incident est clos.

**MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ADELHEID BYTTEBIERAAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELASTMET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE CONCLUSIES OVER « HET OPEN-TUINEN-WEEKEND » EN DE BETROKKENHEID VAN DE GEMEENTEN »**

**QUESTION ORALE DE MME ADELHEID BYTTEBIERA M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPLETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LES CONCLUSIONS DU WEEK-END « JARDINS OUVERTS » ET LA COLLABORATION DES COMMUNES »**

**Mevrouw de Voorzitter.** — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord voor het stellen van haar vraag.

**Mevrouw Adelheid Byttebier.** — Mevrouw de Voorzitter, tijdens het weekend van 19 en 20 mei konden de Brusselaars genieten van het Open-tuinen-weekend georganiseerd door het Brussels Instituut voor Milieubeheer (BIM). In een hele reeks Brusselse gemeenten stelden compostmeesters hun tuin open voor het grote publiek. Van de ongeveer 170 compostmeesters deden er een dertigtal mee aan dit initiatief, honderveertig deden niet mee.

In tegenstelling tot wat we in de pers konden lezen, was het niet zo dat we in elk van de 19 gemeenten terecht konden voor open tuinen. Terwijl gemeenten als Schaarbeek en Ukkel erg goed scoorden met elk 5 open tuinen, werden Jette, Sint-Pieters-Woluwe, Koekelberg, Ganshoren, Evere niet in het programma opgenomen.

Mensen die in die laatste gemeenten wonen en zich voor tuinen en composteren interesseren, bleven op hun honger. Moet ik besluiten dat van de 170 compostmeesters die door het BIM zijn opgeleid, slechts 30 bereid waren om hun tuinen open te stellen, of waren laatstgenoemde gemeenten niet tot samenwerking bereid, of vond de minister 30 locaties voldoende ?

Composteren in stadstuinen berust op een driehoeksrelatie tussen het BIM, de gemeenten én de vrijwillige compostmeesters. Het BIM heeft daarvoor de dienst Inter-Compost ondergebracht bij Interen vironnement en het blaadje Actie Compost in het leven geroepen. Initiatieven, zo konden we tijdens ons bezoek aan enkele tuinen vaststellen, waarop positief wordt gereageerd. Maar het feit dat initiatieven al dan niet voet aan de grond krijgen, hangt af van gemeente tot gemeente. Moet het enthousiasme van de compostmeesters niet door de gemeenten worden gedragen ?

Mijnheer de Minister, tijdens het open-tuinen-weekend werd de bezoekers een korte enquête voorgelegd. Ik ben natuurlijk erg benieuwd naar de resultaten daarvan, maar ook naar de evaluatie van de minister zelf. Verder wil ik ook graag vernemen of we onze ambitie om tegen 2000 10 000 gezinnen ertoe te brengen zelf te compos-

teren, zullen waarmaken en ten slotte zou ik willen vernemen hoe het zit met het engagement van de compostmeesters, en de steun en omkadering die ze van het Gewest en de gemeenten ontvangen.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan minister Didier Gosuin.

**De heer Didier Gosuin**, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Mevrouw de Voorzitter, het open-tuinen-weekend bij de compostmeesters is een gewestelijk initiatief als slot op de promotiecampagne voor thuiscomposteren. De campagne vond plaats van 20 april tot 20 mei, onder meer met radio- en TV-spots, artikelen in de pers, interviews op de radio enz. Waarom die campagne en dit open-tuinen-weekend? Om de mensen tot thuiscomposteren aan te zetten en de voordelen ervan uit te leggen. Het is nog te vroeg om dat weekend precies te evalueren: want alle enquêtes zijn nog niet binnengekomen. Volgens de bezoeken van een BIM-lid bij enkele compostmeesters gedurende dat weekend kan men al de conclusie trekken dat het initiatief enorm veel succes kende: zowel deelnemers als bezoekers vonden dit een prachtig initiatief. Volgens de bezochte compostmeesters, zou elke tuin het bezoek hebben gekregen van ongeveer twintig tot dertig kandidaat-thuiscomposteerders. Er waren zelfs een paar compostmeesters die tot negentig mensen hebben ontvangen. We zijn nog bezig die cijfers te verfijnen.

In december 2000 toonde een enquête van Dimarso dat 6,5 procent van de gezinnen zouden composteren. Einde dit jaar zal dezelfde enquête worden overgedaan om te zien of er evolutie is in het percentage.

De gemeenten hebben een belangrijke rol te spelen bij dat netwerk van compostmeesters voor wie ze een contactpunt vormen. Zo is er iemand die de compostmeesters coördineert, hen bekendheid geeft in de gemeente, hen helpt en gepaste activiteiten voorstelt. Door de gemeenten hierbij te betrekken — met onder meer het aanbieden van een demonstratie-site, voelen de compostmeesters zich op lokaal vlak gesteund. Tien Brusselse gemeenten hebben al een ploeg: dit zijn Oudergem, Anderlecht, Sint-Agatha-Berchem, Brussel-Stad, Vorst, Sint-Joost, Schaarbeek, Ukkel, Watermaal-Bosvoorde en Sint-Lambrechts-Woluwe. En drie gemeenten zijn bezig een ploeg te vormen: Evere, Jette en Molenbeek. Dat netwerk van vrijwilligers is dus in volle ontwikkeling. Vandaar de spreuk: hoe meer ervaring hoe beter het zal werken.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord.

**Mevrouw Adelheid Byttebier.** — Mijnheer de Minister, wat is uw persoonlijke appreciatie van het open-tuinen-weekend? Zal u dat volgend jaar herhalen of komt er iets nieuws?

**De heer Didier Gosuin**, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Het is het eerste, maar niet het laatste initiatief.

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het incident is gesloten.

#### PROPOSITION DE RESOLUTION VOORSTEL VAN RESOLUTIE

#### PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A L'EVOLUTION INQUIETANTE DES DROITS FONDAMENTAUX EN AFGHANISTAN

*Discussion générale*

#### VOORSTEL VAN RESOLUTIE BETREFFENDE DE VERONTRUSTENDE EVOLUTIE VAN DE EERBIEDIGING VAN DE GRONDRECHTEN IN AFGHANISTAN

*Algemene bespreking*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de résolution.

Aan de orde is de algemene bespreking van het voorstel van resolutie.

— La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

Mevrouw Brigitte Grouwels, verslaggever, heeft het woord.

**Mevrouw Brigitte Grouwels**, verslaggever. — Mevrouw de Voorzitter, Heren Leden van de regering, Collega's, ik heb de eer verslag uit te brengen over de bespreking in commissie, vanmiddag nog, van een voorstel van resolutie betreffende de verontrustende evolutie van de eerbiediging van de grondrechten in Afghanistan. Sta me overigens toe, mevrouw de voorzitter, onder andere een dame van Afghaanse afkomst in de publiektribune te begroeten, wat wel ongebruikelijk is. Ik denk dat het belangrijk is dat zij er getuige van zijn hoe het Brusselse Parlement bekommerd is om hun problemen. Hoewel de dame in Brussel woont, weet zij precies wat er in Afghanistan gebeurt, waar trouwens ook haar familie is achtergebleven. Mevrouw Yosufi, ik heet u hier welkom. (*Applaus.*)

Ik kom nu tot de commissiewerkzaamheden. Tijdens de bespreking van de ontwerp tekst zijn de commissarissen op verschillende elementen van de tekst dieper ingegaan. Zij startten alvast met een klein technisch amendement dat te maken had met paragraaf 4. Historisch gezien gaan de Nürnbergwetten de Kristalnacht voor een belangrijk deel vooraf. In die zin moest de paragraaf worden aangepast. Het grootste deel van de discussie ging het vooral over de inhoudelijke aspecten.

Ten eerste, welke politieke acties moeten worden ondernomen? Op voorstel van de heer de Patoul en gesteund door heel wat andere leden van de commissie wordt gesteld dat niet alleen initiatieven ten aanzien van de Taliban in Afghanistan moeten worden ontplooid, maar ook tegenover alle landen die steun verlenen aan het Talibanregime, inzonderheid Pakistan dat betrokken is bij drugs- en wapenhandel met de Taliban. België moet in het kader van het Europees voorzitterschap ijveren voor een gezamenlijke actie van de Europese Unie.

Een tweede punt dat aan bod is gekomen, betreft het onderscheid dat moet worden gemaakt tussen de situatie van de vrouwen en de schendingen op cultureel vlak. Mevrouw Saïdi merkte op dat in paragraaf 3 het lot van de Boeddhabeelden en dat van de vrouwen al te zeer verstrengeld werd. De vernietiging van die beelden heeft heel wat emoties losgemaakt bij de wereldopinie. Vergeten

we echter niet dat reeds lang de meest elementaire rechten van de vrouwen werden vernietigd. Aangezien de vernietiging van het cultureel erfgoed en de schending van de rechten van de vrouw twee afzonderlijke zaken zijn, heeft de commissie beslist om twee duidelijk onderscheiden paragrafen te maken. Het is belangrijk dat ook de vernietiging van cultureel erfgoed wordt aangeklaagd. Er wordt ook opgemerkt dat er meer aan de hand is dan enkel de vernietiging van twee grote Bhoeddabeelden. Het bestaande cultureel erfgoed wordt kapotgemaakt. De paragraaf over de vrouwen werd nog versterkt en er werd een extra alinea ingevoegd over het lot van weduwen en gescheiden en alleenstaande vrouwen met of zonder kinderen.

Ten derde wordt een paragraaf gewijd aan de door de Taliban ontplooide acties tegen niet-moslims. Het merkteken van die bevolkingsgroep door de Taliban roept de algemene verontwaardiging van alle commissieleden op. Blijkbaar moeten niet-moslims niet alleen op hun kleren een merkteken dragen, maar ook worden hun woningen gemerkt. Vandaar dat de tekst wordt aangevuld met een aanklacht daartegen. De Franse tekst werd ook geamendeerd : in de plaats van « personnes qui ne se reconnaissent pas de la religion musulmane » leest u nu « non-musulmanes », waardoor hij conform de Nederlandstalige tekst wordt. Op die manier is de tekst duidelijker en worden eventuele discussies vermeden over hoe islamieten die zulke daden stellen, moeten worden benoemd.

Ten vierde ging de commissie dieper in op de verwijzing naar de Nürnbergwetten en de Kristalnacht. Verschillende leden wezen erop dat er nog andere voorbeelden kunnen worden aangehaald in de recente wereldgeschiedenis waarbij de internationale gemeenschap in het algemeen en de democratische landen in het bijzonder relatief onverschillig zijn gebleven tegenover wandaden tegen de menselijkheid. Denken we maar aan Pol Pot en zijn Rode Khmerregime, de genocide in Rwanda, de onderwerping van Tibet, de situatie in Chabara en Chatila, de moord op de Armeniërs enz. Daarom is beslist om de tekst van de resolutie te beperken tot het voorbeeld uit onze Europese geschiedenis, met name de Kristalnacht. Er werd aan toegevoegd dat nog andere voorbeelden relevant zijn, maar dat in de resolutie geen exhaustieve lijst wordt opgenomen.

Tot slot heeft men beslist over democratische landen te spreken, in plaats van democraten, die terecht verontwaardigd zijn over de situatie in Afghanistan.

De discussie heeft geleid tot een reeks amendementen die ik kort met u zal overlopen, want ze werden niet als afzonderlijke amendementen rondgedeeld. Er is daarentegen een nieuwe geamendeerde tekst. Dat we in paragraaf 2 een nieuwe tekst invoegen over de alleenstaande vrouwen die luidt : « Gelet op het feit dat alleenstaande vrouwen (weduwen en gescheiden vrouwen) met of zonder kinderen geen economische en sociale rechten hebben en daardoor tot de bedelstaf gebracht zijn ... », betekent dat we bijzonder aan hen aandacht wensen te besteden.

De derde paragraaf van de Franse tekst werd aangepast en er wordt gesproken over « non-musulmanes ». Bovendien is erop gewezen dat het niet alleen gaat over het merkteken van kleding, maar ook van woningen.

De vierde paragraaf werd, omdat de mensenrechten te veel werden verstrengeld met culturele rechten, opgesplitst in twee paragrafen.

Voorts vindt u in de overwegingen : « Overwegende dat geen enkel democratisch land kan blijven toezien » in plaats van « Overwegende dat geen enkele democraat kan blijven toezien ». We vonden het beter in een resolutie te spreken over landen dan over individuen, aangezien we als parlement regeringen wensen te beïnvloeden die leiding geven aan een land.

Overigens heb ik wat dit betreft nog een kleine tekstverbetering. In het Nederlands moet « lijdelijk » worden vervangen door « lijdzaam ».

Het laatste amendement wijzigt op voorstel van de heer de Patoulet het laatste streepje : « Vraagt de federale regering om de standpuntbepaling van Europa tegenover Afghanistan en de staten die de Taliban ondersteunen, in het bijzonder Pakistan, bij voorrang op de agenda van de werkzaamheden van de Europese Unie te plaatsen teneinde de grondrechten van de mens te doen eerbiedigen.

De geamendeerde tekst werd eenparig aangenomen. (*Applaus.*)

**Mme la Présidente.** — Je remercie Mme Grouwels pour cet excellent rapport et je vais immédiatement céder la place à Jan Béghin. En effet, en tant qu'auteur, je souhaiterais, pour la première fois dans cet hémicycle, prendre la parole comme parlementaire.

(*M. Jan Béghin, Premier Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

(*De heer Jan Béghin, Eerste Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

**De Voorzitter.** — Dames en Heren, aangezien het onderhavige agendapunt erg belangrijk is en het bovendien de eerste keer is dat mevrouw De Galan als raadslid het woord neemt in een bespreking, zal ik nogmaals laten bellen om zoveel mogelijk raadsleden hierheen te krijgen.

La parole est à Mme Magda De Galan.

**Mme Magda De Galan.** — Je salue la dame d'origine afghane qui est dans les tribunes et qui ne manquera pas sans doute de relayer auprès de ceux qui sont encore là-bas la préoccupation de notre assemblée. Ce n'est pas la première fois que notre Parlement se prononce sur cette question, ou du moins sur une partie de celle-ci.

Si vous le permettez, je vais vous lire une citation d'une femme afghane qui s'est exprimée dans le *Nouvel Observateur* récemment et qui a trouvé refuge, heureusement pour elle, en France.

Je cite : « Nous avions des amis hindous — dans ma classe, à l'école primaire mixte de mon quartier, on comptait toujours trois ou quatre élèves sikhs portant chignon et turban. Leurs parents vendaient des tissus et des vêtements. Nous partagions leurs fêtes — je me souviens de leurs gâteaux, les *dô ladô* — et eux les nôtres. Il y avait aussi à Kaboul une communauté juive : nos voisins les plus proches étaient juifs, ils parlaient persan, dirigeaient de grosses entreprises d'import-export et allaient à la synagogue. Oui, nous vivions dans la tolérance mais aussi dans l'engagement politique : ma mère écrivait dans des revues féministes et me disait qu'à Kaboul, les femmes étaient privilégiées à côté des femmes des campagnes. Moi, je me souviens surtout des concerts dans les parcs — j'adorais la musique.

Le 26 septembre 1996. « Ils sont là. » « Ils », ce n'était pas l'ONU, c'étaient les taliban. Nous ne les avons jamais vu. Mon père nous a raconté qu'ils parcouraient les rues en faisant des proclamations délirantes : les femmes et les jeunes filles n'avaient plus le droit de sortir sans être accompagnées d'un homme de leur famille. Elles devaient porter le tchadri traditionnel — une sorte de tente plissée, opaque, où se découpe une grille brodée, au niveau des yeux. Sous le tchadri ne seraient tolérés que des pantalons noirs ou foncés. Le port de chaussettes et de chaussures blanches serait puni de coups de fouet. Les bureaux, les écoles, les administrations étaient fermés. La télévision, la radio, la musique, interdites. Des hommes et des femmes qui étaient venus à leur travail le matin avaient été battus sauvagement et renvoyés chez eux, parce qu'ils ne portaient pas le tchadri et, pour les hommes, la barbe. Nous étions stupéfaits. Atterrés. Notre vie est devenue un enfer. »

Cette femme s'est exprimée dans des termes de femmes. On pourrait dire que ce ne sont que des problèmes de femmes. Mais la situation réservée aux femmes et aux filles, en Afghanistan, criante d'injustice, d'indignité, s'applique aussi aux hommes, aux jeunes garçons.

L'Afghanistan est en guerre depuis 20 ans. Après dix années de combat contre l'envahisseur soviétique, l'Afghanistan est en proie depuis 1992 à une guerre civile que se livrent les différentes forces politiques, ethniques et religieuses. Plusieurs tentatives d'accord de paix ont été initiées par l'O.N.U. mais elles ont toutes échoué.

En 1994, une nouvelle force fait son apparition. Ce sont des étudiants en théologie formés au Pakistan et qui font de l'Islam, qui est par ailleurs une religion tolérante, une religion qui n'a pas de tolérance parce qu'ils l'interprètent d'une manière ultra stricte. On a supprimé aux femmes le droit de recevoir des soins, d'aller à l'école, de sortir seules, d'exercer un emploi, de participer aux fêtes traditionnelles, de lire, de se laver dans les bains publics et très récemment encore, mes chers Collègues, une coopérative de femmes qui fabriquaient du pain pour la collectivité a été fermée parce qu'on ne peut faire le pain qu'à usage domestique !

Pour les hommes aussi, la vie est stricte. Il n'y a plus de musique, plus de jeux, plus de cerfs-volants, plus de cinéma, plus de radio, plus de télévision.

Depuis 1998, circule en Afghanistan, via le Pakistan voisin et l'Allemagne fédérale où il a été imprimé, un petit opuscule que bon nombre d'observateurs étrangers qui ont pu se le procurer n'hésitent pas à qualifier de « petit précis de nettoyage ethnique ». Son existence a été révélée il y a quelques jours.

Ce précis décrit très exactement les déplacements de population et le sort des populations déplacées — famine, misère, privation de toute aide humanitaire internationale — auxquels se livrent les Taliban depuis 3 années. Jusqu'à préconiser la théorie du bouclier humain entre les Taliban à Kaboul et les résistants.

La destruction complète des deux bouddhas de Bamyan, opérée par l'armée entre le 8 mars et 12 mars 2001, a réveillé l'opinion internationale. Mais il faut savoir qu'on avait déjà saccagé la bibliothèque de Kaboul et détruit tout ce qui était historique, littéraire ou culturel. Nous sommes en plein Fahrenheit 451.

La milice des Taliban, a lancé mercredi 28 juillet dernier une offensive générale afin « d'en finir une fois pour toute avec l'opposition ». Les combats, qui ont déjà fait plusieurs milliers de victimes, ont provoqué l'exode forcé de populations civiles. Environ 250 000 civils ont fui la menace des Taliban et se sont réfugiés dans la vallée du Panjshir. La population de la vallée a plus que doublé en moins d'une semaine, ce qui engendre de très graves problèmes de famine, d'approvisionnement en eau et nourriture.

Enfin, et c'est ce qui a surtout motivé cette résolution, les Taliban ont ordonné ce mardi 22 mai 2001 aux membres des minorités non-musulmanes d'Afghanistan de porter dorénavant une marque distinctive sur leurs vêtements et sur leurs maisons, en principe pour les protéger ! Mais la marque, mes chers Collègues, est une marque jaune, couleur de l'Hindouisme paraît-il. Personne ne peut rester sourd à l'appel des victimes des Taliban; en Europe, les marques de soutien se sont multipliées. Notre mémoire collective à nous, Européens, ne peut oublier le génocide des juifs et des tziganes; l'élimination systématique ensuite des homosexuels, des résistants et de tous ceux qui sont « marqués » par le régime national socialiste.

Comme Brigitte Grouwels l'a dit, nous avons aussi notre longue liste d'évocations d'autres martyrs mais nous nous sommes limités à ce qui relevait de notre mémoire européenne.

De jour en jour, la situation en Afghanistan s'aggrave et évolue vers un droit ouvertement revendiqué au racisme, à la xénophobie et au génocide.

Notre Parlement bruxellois a joué un rôle de pionnier. A l'initiative de Béatrice Fraiteur et d'autres femmes parlementaires, ainsi que de membres d'ONG que nous avons reçus dans la discrétion la plus totale, — vu qu'à part les parlementaires, personne ne s'était intéressé à cette réunion — nous avons condamné les violations systématiques des droits de l'homme en Afghanistan.

Notre résolution du 16 juin 2000 figure in extenso sur les sites Internet et les Afghans qui peuvent encore consulter Internet ou leurs amis, peuvent la lire et se rendre compte qu'il y a un parlement, même s'il est petit, — mais la symbolique de Bruxelles est importante — qui pense à eux.

Ce sont les gestes les plus infimes qui peuvent paraître dérisoires, qui rendent confiance aux hommes et aux femmes, qui leur permettent d'assurer la résistance, de se rebeller.

Hier, l'émission « Face à l'Info » d'Eddy Caecelberge était consacrée au même sujet et, ce soir, le magazine l'Hebdo traitera du même problème. Au moment de clôturer l'émission, le journaliste a choisi de passer la musique du film Titanic. Cela pouvait sembler dérisoire, mais comme les films sont interdits en Afghanistan, les jeunes Afghans sous le manteau, en cachette, regardent Titanic, film-culte, et se coiffent comme Léonardo di Caprio. Peut-être ce simple geste marque-t-il toute la symbolique de la révolte, comme celui des femmes qui portent des socquettes blanches sous leurs chaussettes noires.

C'est le début de la résistance.

Notre assemblée, toujours à la pointe lorsqu'il s'agit de respecter les valeurs démocratiques ou de condamner les pratiques non

démocratiques, d'aller plus loin, d'être en avance sur les autres assemblées, se doit d'envoyer un message positif à ces personnes qui luttent contre la répression aveugle, l'obscurantisme et la négation de l'être humain. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**M. le Président.** — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

**Mme Béatrice Fraiteur.** — Monsieur le Président, chers Collègues, comme l'a rappelé Mme De Galan, voilà juste une année que nous avons voté à l'unanimité la résolution que j'avais déposée à propos de la violation des droits de l'homme, en général, et de la femme, en particulier.

Il est vrai que le poids de notre Parlement est « symbolique » en ce type de dossier !

Pourtant, face aux abominations actuellement commises en Afghanistan ou par rapport à d'autres sujets à connotation universelle, notre assemblée, quelle que soit la distance géographique qui la sépare des faits et quels que soient les héritages philosophiques ou religieux de chacun de ses membres, ne peut pas rester sans réaction.

J'essaie toujours d'imaginer ce que ces femmes vivent au travers des grillages de tissu, l'humiliation et l'absence de perspectives qu'elles ont à subir.

Comment imaginer la honte qui les tenaille lorsqu'elles se rendent compte que leurs filles suivront le même chemin qu'elles ? Nous n'assistons à rien de moins qu'à un crime ...

Et l'horreur ne semble pas avoir de fin. Outre les vexations et humiliations subies par les femmes, dorénavant, les infidèles porteront une marque distinctive. Ce 22 mai, les Taliban ont imposé « aux membres de minorités non musulmanes » de porter, à compter de ce jour, une marque distinctive sur leurs vêtements. Il s'agira d'une marque jaune. Cet ordre vient du chef de la police religieuse, Maulawi Abdul Wali et fait suite à une fatwa promulguée par les Ulema, lesquelles la considèrent comme conforme à la charia. On dit que cette mesure est prise dans l'intérêt des gens, que grâce à elle, on ne devra pas vérifier la longueur de leur barbe ni le fait qu'elle ne soit pas taillée.

Cette mesure est une atteinte à la dignité fondamentale des êtres humains. Il s'agit d'un acte répréhensible qui défie toutes les normes et les principes universels des droits de l'homme. Forcer certains groupes à porter des tenues vestimentaires distinctes ou des marques distinctives est une manière de les mettre au ban de la société, puis de les isoler, voire ensuite, de les exterminer.

Dois-je rappeler que de telles pratiques adoptées dans le passé, qu'il s'agisse de l'Allemagne nazie

(*Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.*)

(*Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.*)

des années 30 ou du Rwanda du début des années 90, ont abouti aux crimes les plus horribles ?

Il est primordial qu'une pression internationale soit exercée sur les Taliban pour que disparaissent de tels décrets discriminatoires et que toutes les communautés puissent vivre dans le respect et la dignité.

On ne peut assister à la chronique d'un « génocide annoncé » sans réagir ! D'ailleurs, en commission, un commissaire avait même établi un parallélisme avec les Khmers Rouges.

Surtout que jusqu'à présent, les Taliban ont pu trouver des alliés de poids dans leur politique de discrimination raciale et religieuse dans l'indifférence, voire la complicité des nations occidentales. Il faut savoir que selon l'Organisation des Nations unies, les Taliban auraient constitué des stocks très importants d'opium qui vont permettre — vu l'augmentation faramineuse du prix de ce produit — de recruter des milliers de combattants pakistanais et d'acheter leur logistique de guerre. En effet, les Taliban viennent eux-mêmes de décréter l'éradication de la culture du pavot, entraînant ainsi, de fait, une augmentation du prix du kilogramme d'opium de 28 dollars à 240 dollars. Excellente stratégie économique de la part de ces Taliban et de leurs alliés pakistanais ! Tous les éléments semblent ainsi réunis pour la solution finale en Afghanistan : les Taliban laissent mourir de faim leur population, prétextant de la sécheresse et du manque de secours humanitaires de la part des Nations unies, alors que, dans le même temps, ils augmentent leurs revenus et utilisent ceux-ci à l'achat d'armements qui serviront à anéantir la résistance afghane, en demandant dans le même temps que soient attribués des crédits pour les cultures de remplacement du pavot.

Tout cela ne semble pas relever d'une folie supplémentaire des Taliban mais bien d'une stratégie délibérée, mise en œuvre de longue date par les responsables Taliban et surtout Pakistanais, sans lesquels rien n'aurait été possible.

Malgré tout, le Fonds monétaire international vient de reconduire ses crédits au Pakistan, chèque en blanc à un Etat qui collabore à ce qu'il faut bien appeler le génocide de l'Afghanistan ! L'ONU est finalement bien désarmée dans un conflit d'une telle nature. Il est symptomatique de relever enfin que les Taliban viennent d'ordonner la fermeture de toutes les boulangeries du Programme alimentaire mondial tenues par des femmes. Davantage encore, le pouvoir taliban a engagé ces derniers jours un bras de fer avec l'ONU en malmenant des employés humanitaires qui assurent la plupart des services sociaux dans ce pays dévasté par la guerre. Le coordinateur des Nations unies pour l'Afghanistan, Eric de Mul, a accusé la milice islamiste d'avoir arrêté des employés de l'ONU à Kaboul et à Hérat et de créer des « obstacles » aux opérations d'aide humanitaire en dépit de l'aggravation de la situation sur le terrain.

Vous comprenez donc, chers Collègues, que j'approuve sans réserve la proposition de résolution qui nous est soumise.

Nous n'avons plus le temps de nous abriter derrière notre bonne conscience :

— soit, nous acceptons que les Taliban s'installent définitivement en Afghanistan et transforment ce pays en un immense cimetière,

— soit nous agissons maintenant, avant qu'il ne soit trop tard, pour soutenir l'alternative démocratique représentée par le commandant Massoud et les Afghans réfugiés dans notre pays.

Il est sans doute déjà trop tard pour signer des pétitions comme nous l'avons fait pour les femmes afghanes. Il n'est, par contre, pas trop tard pour soutenir la résistance afghane aux Talibans ! Il n'est pas trop tard pour demander aux gouvernements occidentaux, et en premier lieu, au nôtre, de réclamer des sanctions à l'ONU contre le Pakistan !

Il n'est pas trop tard non plus pour stopper la fourniture d'armements au Pakistan qui s'empresse de les utiliser contre les résistants afghans. (*Vifs applaudissements.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Serge de Patoul.

**M. Serge de Patoul.** — Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord saluer, au nom du groupe PRL-FDF, la communauté afghane qui résiste contre ceux qui bafouent les droits fondamentaux des êtres humains. Je voudrais ensuite remercier les auteurs de cette proposition de résolution et vous, Madame la Présidente, en particulier.

L'histoire est importante pour éviter d'être passifs devant l'actualité. Je pense que se référer à quelques faits historiques peut nous aider dans un comportement par rapport à des situations que nous vivons aujourd'hui. Je me permettrai de me référer à une pièce de théâtre que certains parmi nous connaissent peut-être. Cette pièce intitulée « Inconnu à cette adresse » a été créée par Mme Kessman-Taylor. Cette œuvre est simplement un ensemble de courriers échangés entre un Juif américain et un Allemand, qui, ayant travaillé ensemble aux Etats-Unis, se séparent parce que l'Allemand retourne, dans les années trente, dans son pays.

Cette pièce de théâtre que je vous invite à voir à l'occasion est assez significative et pourrait faire croire qu'elle est une reconstitution historique d'un courrier réel entre deux amis. Elle est d'autant plus frappante qu'elle semble retracer au jour le jour des événements historiques et qu'elle a été rédigée par une femme, mère de famille, en 1938, c'est-à-dire avant la deuxième guerre mondiale, avant que le monde prenne pleinement conscience des atrocités qui ont eu lieu.

Chers Collègues, je suis toujours frappé par la capacité impressionnante d'inertie de la communauté internationale face au drame que constitue le non-respect des droits fondamentaux des personnes. Nous avons depuis vécu « l'expérience » du Cambodge avec les Khmers rouges et le génocide du Rwanda, avec cette inertie répétée.

La résolution que nous allons voter aujourd'hui est certes symbolique, mais elle se veut bien plus qu'un simple symbole; elle veut provoquer la conscientisation; elle veut attirer l'attention afin de susciter la réaction et éviter l'inertie.

C'est la nécessité d'agir qui nous a notamment poussés à amender le texte en commission, afin de profiter de la présidence belge de l'Union Européenne pour que celle-ci examine ce point en urgence. Nous souhaitons en effet qu'elle veille et si possible qu'elle impose le respect des droits fondamentaux des personnes en Afghanistan. Nous souhaitons également voir condamner les différents Etats qui se font complices du système actuel.

Je crois que nous devons œuvrer — et nous le faisons dans la mesure de nos possibilités — pour soutenir l'opposition afghane et

pour que les Talibans, dont l'attitude est totalement inadmissible, puissent, dans les plus brefs délais, être évacués du pouvoir.

Ne nous leurrons pas, n'exagérons pas notre poids, mais je pense qu'en votant la résolution d'aujourd'hui, nous œuvrons dans le bon sens. C'est la raison pour laquelle le PRL-FDF approuvera avec enthousiasme la résolution. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

**Mme Fatiha Saïdi.** — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues des partis démocratiques, chère Madame qui symbolisez pour nous aujourd'hui la souffrance des femmes afghanes, mon groupe soutient et votera la proposition de résolution de Mme De Galan, tout comme il a soutenu et voté la proposition de Mme Fraiteur le 16 juin 2000, il y a presque exactement un an, jour pour jour. Rappeler les violations des droits fondamentaux que subissent de plein fouet les femmes afghanes n'est pas un luxe lorsqu'on entend toutes les informations préoccupantes qui nous reviennent.

Rappeler les violations des droits fondamentaux que subissent de plein fouet les femmes afghanes n'est pas un luxe lorsqu'on se rend compte avec stupéfaction, que l'émotion — combien légitime — suscitée par la destruction des Bouddhas a été portée bien plus médiatiquement que la situation des femmes.

Je voudrais, dans le cadre de cette intervention, rappeler, comme je l'avais souligné l'année dernière, que les pratiques utilisées par les Talibans ne sont pas des pratiques musulmanes. Ce serait là l'un des meilleurs messages que l'on enverrait à tous les adeptes de la haine et de la stigmatisation de l'autre dans sa différence.

Les pratiques mises en œuvre par les Talibans sont des pratiques fascistes et racistes lorsqu'ils obligent les non-musulmans au port d'un vêtement jaune. Les arguments qu'ils développent pour justifier leurs actes sont tristement célèbres et ont été utilisés par d'autres, dans un passé très récent.

Le port de la burka ou tchadri, l'interdiction de travailler, l'interdiction d'aller à l'école sont des pratiques qui ne relèvent nullement de l'Islam. En ce qui concerne l'éducation, je pense qu'il est nécessaire de souligner que le premier verset du Coran est une injonction, adressée tant aux femmes qu'aux hommes, qui est « lis », en d'autres termes « apprend ».

De telles nuances et clarifications sont importantes pour éviter un amalgame fâcheux qui pourrait porter préjudice à une religion qui est la deuxième de notre pays et de notre Région. Ces nuances ne doivent cependant pas nous faire sombrer dans l'angélisme béat car nous porterions atteinte au combat de nombreuses femmes musulmanes qui continuent à se battre pour l'amélioration de leur statut, sur la question, entre autres, de la répudiation.

Voici l'essentiel des paramètres que je tenais, au nom de mon groupe, à évoquer, mais avant de conclure cette intervention, je souhaite évoquer un dernier aspect.

En effet, si nous sommes effectivement très fiers de cette proposition de résolution qui vise à affirmer l'universalité des droits humains, nous

espérons cependant que cette résolution sera considérée et suivie d'effets par les autorités tant fédérales que régionales et européennes.

Nous souhaiterions être informés des résultats obtenus par les différents niveaux de pouvoir et des répercussions de la résolution que nous approuverons aujourd'hui.

Par ailleurs, se poser en donneurs de leçons, de morale n'est pas suffisant. Notre pays doit également soutenir les franges de la population qui aspirent à un Etat de droit ainsi que les initiatives de la société civile qui œuvrent dans ce sens. Comme nous nous devons de soutenir les nombreuses personnes, dont de nombreuses femmes, qui se trouvent dans des camps de réfugiés, que ce soit au Tadjikistan ou ailleurs. On ne peut effectivement qu'être déçu de constater que la Belgique brillait par son absence lors de la délégation du 25 juin 2000 où se trouvaient des femmes de différents pays parties soutenir les femmes afghanes dans un camp de réfugiés du Tadjikistan mais aussi dans la vallée du Panshir, en Afghanistan même. Nous espérons que les femmes belges répondront présentes à l'appel lors d'autres initiatives de ce type.

« Ferons-nous avancer le schmilblick ? », s'interrogeait, perplexe, notre Présidente et auteure de ladite proposition ? Nous espérons en tout cas y avoir contribué et à tout le moins, nous n'aurons pas fait preuve d'un silence honteux face à une situation insoutenable et intolérable. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

**Mme la Présidente.** — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

*Discussion des considérants et des tirets du dispositif*

*Bespreking van de consideransen en van de streepjes van het bepalend gedeelte*

**Mme la Présidente.** — Nous passons à la discussion des considérants et des tirets du dispositif de la proposition de résolution sur la base du texte adopté par la commission.

Wij vatten de bespreking van de consideransen en van de streepjes van het bepalend gedeelte aan op basis van de door de commissie aangenomen tekst.

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

Vu la violation massive des droits fondamentaux en Afghanistan en particulier le sort réservé aux femmes dans le déni qui leur est fait d'accéder à l'éducation, aux soins de santé et à un emploi;

De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

Gelet op de massale schendingen van de grondrechten in Afghanistan en in het bijzonder op het lot van de vrouwen die geen toegang krijgen tot het onderwijs en de gezondheidszorg en de arbeidsmarkt;

— Adopté.

Aangenomen.

Vu l'absence de droits économiques et sociaux pour les femmes seules (veuves, divorcées ou séparées) avec ou sans enfants, qui les pousse à la mendicité;

Gelet op het feit dat alleenstaande vrouwen (weduwen en gescheiden vrouwen) met of zonder kinderen geen economische en sociale rechten hebben en daardoor tot de bedelstaf gebracht zijn;

— Adopté.

Aangenomen.

Vu la décision récente des autorités afghanes d'imposer aux non-musulmans de porter sur leurs vêtements et sur leur maison un signe distinctif;

Gelet op de recente beslissing van de Afghaanse overheid om niet-moslims te verplichten een merkteken op hun kleding en op hun woning aan te brengen;

— Adopté.

Aangenomen.

Vu que de telles violations des droits humains portent atteinte aux normes les plus élémentaires du respect de la personne humaine unanimement acceptées par toutes les traditions philosophiques ou religieuses;

Overwegende dat zodanige schendingen van de mensenrechten afbreuk doen aan de meest elementaire regels inzake eerbied voor de mens, die in alle filosofische of religieuze tradities aanvaard worden;

— Adopté.

Aangenomen.

Vu la destruction systématique de la culture sous toutes ses formes, et notamment celle des deux bouddhas géants de Bamyian qui appartiennent au patrimoine culturel mondial;

Gelet op de systematische vernietiging van de cultuur in al haar vormen en meer bepaald van de twee reuzenboeddha's in Bamyian die tot het cultureel werelderfgoed behoren;

— Adopté.

Aangenomen.

Considérant la résolution du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juin 2000 condamnant les violations massives, en Afghanistan, des droits de l'homme en général, des droits de la femme en particulier,

Gezien de resolutie van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van 16 juni 2000 ter veroordeling van de massale schendingen van de mensenrechten in het algemeen en van de rechten van de vrouw in het bijzonder in Afghanistan;

— Adopté.

Aangenomen.

Considérant l'attachement du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale à la défense des valeurs démocratiques;

Gelet op het grote belang dat de Brusselse Hoofdstedelijke Raad hecht aan de verdediging van de democratische waarden;

— Adopté.

Aangenomen.

Considérant qu'aucun pays démocratique ne peut rester muet face à la résurgence de pratiques de discrimination, d'intolérance et de barbarie qui rappellent les « lois de Nuremberg », la « Nuit de Cristal » et leurs conséquences;

Overwegende dat geen enkel democratisch land lijdelijk kan blijven toezien wanneer discriminerende en barbaarse praktijken en intolerantie, die herinneren aan de wetten van Nürnberg, de Kristalnacht en de gevolgen ervan, weer de kop opsteken;

— Adopté.

Aangenomen.

Considérant que la Communauté internationale se doit de soutenir le peuple afghan, ses femmes et ses minorités qui sont les premières victimes de l'intolérance;

Overwegende dat de internationale gemeenschap het Afghaanse volk, zijn vrouwen en zijn minderheden die als eerste slachtoffer van de intolerantie worden, moet steunen;

— Adopté.

Aangenomen.

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

— réaffirme sa condamnation des violations massives des droits humains perpétrées en Afghanistan;

De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

— veroordeelt opnieuw de massale schendingen van de mensenrechten in Afghanistan;

— Adopté.

Aangenomen.

— refuse tout stigmatisation basée sur l'intolérance philosophique ou religieuse;

— wijst elke stigmatisering op grond van filosofische of religieuze intolerantie af;

— Adopté.

Aangenomen.

— demande au gouvernement d'examiner avec le gouvernement fédéral et les gouvernements communautaires et régionaux les actions à entreprendre pour assurer le respect des droits fondamentaux en Afghanistan;

— vraagt de regering om samen met de federale regering en de regeringen van de gemeenschappen en de gewesten te onderzoeken welke acties ondernomen moeten worden om ervoor te zorgen dat de grondrechten in Afghanistan geëerbiedigd worden;

— Adopté.

Aangenomen.

— demande au gouvernement fédéral d'inscrire de façon prioritaire à l'ordre du jour des travaux de l'Union européenne la définition de l'attitude de l'Europe vis-à-vis de l'Afghanistan et des Etats qui soutiennent le régime des Taliban, et en particulier le Pakistan afin d'imposer le respect des droits fondamentaux de la personne.

— vraagt de federale regering om de standpuntbepaling van Europa tegenover Afghanistan en de Staten die het regime van de Taliban steunen, in het bijzonder Pakistan, bij voorrang op de agenda van de werkzaamheden van de Europese Unie te plaatsen, teneinde de grondrechten van de mens te doen eerbiedigen.

— Adopté.

Aangenomen.

**Mme la Présidente.** — Le vote sur l'ensemble de la proposition de résolution aura lieu cet après-midi.

De stemming over het geheel van het ontwerp van voorstel van resolutie zal deze namiddag plaatshebben.

Mesdames, Messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour reprendre l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Dames en Heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie te hervatten.

— La séance est suspendue à 17 h. 15.

De vergadering wordt geschorst om 17.15 uur.

— Elle est reprise à 17 h. 35.

Ze wordt hervat om 17.35 uur.

**Mme la Présidente.** — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

#### VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen.

**PROPOSITION D'ORDONNANCE RELATIVE A L'OBLIGATION DE FAIRE APPELA UNE ENTREPRISE AGREEE POUR L'ENTRETIEN DES VIDE-ORDURES SERVANT A L'EVACUATION DES DECHETS MENAGERS**

*Vote nominatif sur l'ensemble*

**VOORSTEL VAN ORDONNANTIE HOUDENDE DE VERPLICHTING OM VOOR HET ONDERHOUD VAN DE STORTKOKERS VOOR HET VERWIJDEREN VAN HUISHOUELIJK AFVALEEN BEROEPTE DOEN OPEEN ERKENDE ONDERNEMING**

*Naamstemming over het geheel*

*Votes réservés*

*Aangehouden stemming*

**Mme la Présidente.** — Nous allons procéder aux votes sur l'amendement et l'article réservés de la proposition d'ordonnance.

Wij zullen over de aangehouden amendementen en het artikel van het voorstel van ordonnantie stemmen.

Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de M. Mostafa Ouezekhti (supprimer l'article 8).

Wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van de heer Mostafa Ouezekhti (vervallen artikel 8).

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

62 membres sont présents.

62 leden zijn aanwezig.

56 répondent oui.

56 antwoorden ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Bijgevolg is het amendement aangenomen.

On voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme De Groote, MM. De Wolf, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, M. Doukeridis, Mme Fraiteur, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, MM. Michel, Ouezekhti, Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Lobkowicz et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

**Mme la Présidente.** — Nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition d'ordonnance.

Wij stemmen nu over het voorstel van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

62 membres sont présents.

62 leden zijn aanwezig.

56 répondent oui.

56 antwoorden ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, la proposition d'ordonnance est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het voorstel van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

On voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme De Groote, MM. De Wolf, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, M. Doukeridis, Mme Fraiteur, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, MM. Michel, Ouezekhti, Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen,

MM. Tomas, Van Roye, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Lobkowicz et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arkens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

**PROPOSITION DE RECOMMANDATIONS RELATIVE AUX  
DISCRIMINATIONS A L'EMBAUCHE DES PERSONNES  
D'ORIGINE ETRANGERE**

*Vote nominatif sur l'ensemble*

**VOORSTEL VAN AANBEVELINGEN BETREFFENDE  
DISCRIMINATIES BIJ DE AANWERVING VAN PERSO-  
NEN VAN BUITENLANDSE OORSPRONG**

*Naamstemming over het geheel*

**Mme la Présidente.** — Nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de recommandations.

Wij stemmen nu over het voorstel van aanbeveling.

— Vraagt iemand het woord ?

De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord voor een stemverklaring vóór de stemming.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Mevrouw de Voorzitter, sta me toe even de redenen aan te halen waarom we tegen onderhavig voorstel zullen stemmen.

Ten eerste is er het feit dat er racisme ingebakken zit bij wijze van positieve discriminatie, wat ook racisme is.

Ten tweede is er het feit dat er samenwerking met het inquisitiecentrum van pater Leman in vervat is.

Ten derde is het voorstel op zichzelf overbodig, omdat er al heel wat andere maatregelen voorhanden zijn. Bovenal — dat lijkt ons de belangrijkste reden — is er de hypocrisie van de zelf verklaarde democratische partijen wanneer ze dergelijke voorstellen durven te formuleren. U allen via die partijen die op alle mogelijke en onmogelijke, op alle wettelijke en onwettelijke manieren de politieke oppositie probeert te discrimineren, te stigmatiseren en uit te schakelen wegens de politieke overtuiging van die oppositie, bent bijzonder slecht geplaatst om aan anderen lesjes te geven inzake non-discriminatie of democratie. Bij wijze van uitstekend voorbeeld kan het feit zelf worden aangehaald dat u uit de werkgroep de grootste Vlaams-Brusselse partij hebt uitgesloten. Dat spreekt boekdelen. Nogmaals, u bent slecht geplaatst om anderen de les te lezen; de hypocrisie is immens en de Vlaams Blok-fractie zal dan ook tegen het voorstel van aanbevelingen stemmen. (*Luid protest op de banken van de PS-fractie.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Marc Cools.

**M. Marc Cools.** — Madame la Présidente, il faut réagir lorsque M. Lootens parle d'hypocrisie. S'il y a hypocrisie, c'est considérer qu'il est raciste de prévoir des discriminations positives pour lutter contre un certain nombre de discriminations. Il est inacceptable d'entendre de tels propos dans notre assemblée.

On ne peut non plus laisser passer le message selon lequel notre fonctionnement serait non démocratique. Il y a eu un débat ce matin où chacun pouvait s'inscrire, il y a eu un débat en commission où chacun pouvait dire ce qu'il souhaitait et tous les parlementaires peuvent y participer, qu'ils soient membres ou non.

Le groupe de travail c'est autre chose, et en commission vous pouviez dire ce que vous vouliez.

On ne peut pas accepter le type de propos que vous tenez constamment ici.

**Mme la Présidente.** — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de MM. Michel Lemaire, Jan Béghin, Serge de Patoul, Mmes Anne-Françoise Theunissen, Isabelle Emmery et Françoise Schepmans au point 8.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van de heren Michel Lemaire, Jean Béghin, Serge de Patoul, mevr. Anne-Françoise Theunissen, Isabelle Emmery en Françoise Schepmans bij punt 8.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

62 membres sont présents.

62 leden zijn aanwezig.

56 répondent oui.

56 antwoorden ja.

6 répondent non.

6 antwoorden neen.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Bijgevolg is het amendement aangenomen.

— Nous passons maintenant au vote sur le 8<sup>e</sup> tiret ainsi amendé.

Wij stemmen nu over het 8<sup>e</sup> streepje zoals geamendeerd.

Pouvons-nous considérer que le résultat du vote précédent est valable pour celui-ci ? (*Assentiment.*)

Le tiret 8 est donc adopté.

Het streepje 8 zoals geamendeerd is aangenomen.

On voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme De Groote, MM. De Wolf, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, MM. Michel, Ouezekhti, Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Lobkowicz et de Patoul.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

**Mme la Présidente.** — Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de recommandation ainsi amendée.

Wij stemmen over het geheel van het voorstel van aanbevelingen zoals geamendeerd.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

62 membres sont présents.

62 leden zijn aanwezig.

56 répondent oui.

56 antwoorden ja.

6 répondent non.

6 antwoorden neen.

En conséquence, la proposition de recommandations (amendée) est adoptée.

Bijgevolg is het (geamendeerde) voorstel van aanbevelingen aangenomen.

*(Applaudissements sur de nombreux bancs.)*

On voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme De Groote, MM. De Wolf, Decourty, Demannez, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Huytebroeck, MM.

Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, MM. Michel, Ouezekhti, Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Lobkowicz et de Patoul.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael, Mme Rorive et M. Van Assche.

**ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. BENOIT CEREXHE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENT ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA FINALISATION D'UN POINT IMPORTANT DE L'ACCORD DE GOUVERNEMENT (« LE PROBLEME DE LA REPRESENTATION DU GROUPE NEERLANDOPHONE DANS LE CONSEIL DE LA REGION BRUXELLOISE »), LE RESPECT PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DE SON GOUVERNEMENT DES MODALITES DE CETTE FINALISATION, ET SES CONSEQUENCES DIRECTES SUR LA LIBERATION DES DROITS DE TIRAGE COMPLEMENTAIRES POUR LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES »**

*Vote nominatif*

**MOTIES INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER BENOIT CEREXHE TOT DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE CONCRETE UITVOERING VAN EEN BELANGRIJK PUNT VAN HET REGEERAKKOORD (« HET PROBLEEM VAN DE VERTEGENWOORDIGING VAN DE NEDERLANDSE TAALGROEP IN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD »), DE VRAAG OF ALLE LEDEN VAN DE REGERING ZICHAKKOORD ZULLEN VERKLAREN MET DE WIJZE WAAROP EEN EN ANDER MOET WORDEN UITGEVOERD EN OVER DE DIRECTE GEVOLGEN HIERVAN VOOR HET VRIJMAKEN VAN DE BIJKOMENDE TREKKINGSRECHTEN VOOR DE GEMEENSCHAPSCOMMISSIES »**

*Naamstemming*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Benoit Cerexhe à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs

locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monument et Sites, de la Rénovation Urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la finalisation d'un point important de l'accord de gouvernement (« *le problème de la représentation du groupe néerlandophone dans le Conseil de la Région bruxelloise* »), le respect par l'ensemble des membres de son gouvernement des modalités de cette finalisation, et ses conséquences directes sur la libération des droits de tirage complémentaires pour les commissions communautaires ».

Aan de orde is de stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Benoît Cerexhe tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de concrete uitvoering van een belangrijk punt van het regeerakkoord (« het probleem van de vertegenwoordiging van de Nederlandse taalgroep in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad »), de vraag of alle leden van de regering zich akkoord zullen verklaren met de wijze waarop een en ander moet worden uitgevoerd en over de directe gevolgen hiervan voor het vrijmaken van de bijkomende trekkingsrechten voor de gemeenschapscommissies ».

Deux ordres du jour motivés ont été déposés :

Twee gemotiveerde moties werden ingediend :

— Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Denis Grimberghs, Michel Lemaire, Joël Riguelle, Mmes Julie de Grootte et Béatrice Fraiteur.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Denis Grimberghs, Michel Lemaire, Joël Riguelle, mevr. Julie de Grootte en Béatrice Fraiteur.

— Un ordre du jour motivé a été déposé par Mme Evelyne Huytebroeck, MM. Alain Daems, Yaron Pesztat, Mme Fatiha Saïdi, M. Alain Adriaens, Mmes Geneviève Meunier, Dominique Braeckman, MM. Christos Doulkeridis, Michel Van Roye et Bernard Ide.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door mevr. Evelyne Huytebroeck, de heren Alain Daems, Yaron Pesztat, mevr. Fatiha Saïdi, de heer Alain Adriaens, mevr. Geneviève Meunier, mevr. Dominique Braeckman, de heren Christos Doulkeridis, Michel Van Roye en Bernard Ide.

— L'ordre du jour pur et simple est proposé par M. Marc Cools, Mmes Isabelle Gelas, Brigitte Grouwels et M. Sven Gatz.

De eenvoudige motie wordt door de heer Marc Cools, mevr. Isabelle Gelas, mevr. Brigitte Grouwels en de heer Sven Gatz voorgesteld.

— L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité de droit, je mets cet ordre du jour aux voix.

Daar de eenvoudige motie van rechtswege voorrang heeft, breng ik deze motie in stemming.

M. Denis Grimberghs a la parole pour une explication de vote.

**M. Denis Grimberghs.** — Madame la Présidente, je voudrais que tout le monde comprenne bien ce dont il est question. Je suppose, Madame la Présidente, que c'est par erreur que vous avez envisagé un instant de reporter ce vote. Nous ne vous l'avions pas demandé, je vous l'assure. Nous ne demandons pas de délai, nous voulons que l'on vote sur cette question aujourd'hui.

En revanche, ce que nous vous demandons, c'est, par exception, de refuser l'échappatoire du vote pur et simple et de donner la priorité — bien entendu, nous préférons à notre motion, mais nous comprendrions qu'il y ait une large majorité de cette assemblée pour donner la priorité à la motion des Ecolos. Puisqu'il y a une majorité dans cette assemblée pour soutenir les accords du Lombard, je préfère que l'on se compte sur les accords du Lombard dans cette assemblée. C'est scandaleux de tenter une échappatoire, Messieurs les membres du FDF; — les Socialistes l'ont compris puisqu'ils n'ont pas signé l'ordre du jour pur et simple, — qui permet d'ailleurs au CVP de faire la même chose que vous, à savoir, de continuer à soutenir le gouvernement dans le cadre d'un ordre du jour pur et simple, et de faire semblant qu'on ne voit pas que la ratification de la convention-cadre n'avance pas.

**M. Walter Vandenbossche.** — Zeg nee, en stem ja !

**M. Denis Grimberghs.** — Monsieur Vandenbossche, que cela ne vous arrange pas ne fait que confirmer la manœuvre. Nous sommes devant une manœuvre ...

**M. Walter Vandenbossche.** — U mag niet spreken volgens mevrouw Milquet !

**M. Denis Grimberghs.** — Mais pas du tout !

**M. Walter Vandenbossche.** — Hebt u iets verkregen voor de Franstaligen in de rand ?

**M. Marc Cools.** — Mais le vote de la motion pure et simple relève de l'application du règlement.

**M. Denis Grimberghs.** — Bien entendu, Monsieur Cools, mais c'est une forme d'échappatoire évidente.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — On ne va pas réinventer les procédures parlementaires ! Vous faites de la politique de bas étage !

**M. Denis Grimberghs.** — Monsieur Cornelissen, vous allez voter tout simplement la motion pure et simple alors que M. de Donnea a fourni la réponse la plus brève de son histoire à une interpellation qui a duré toute la journée. Ce n'est pas sérieux !

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Madame la Présidente, chers Collègues, il est inutile ici de refaire le débat. Je veux simplement souligner qu'en déposant cette motion, Ecolo veut exprimer clairement dans cette enceinte, où aucune loi ne sera votée puisque nous n'en avons pas les compétences, son plein soutien aux accords du Lombard qui traduisent un point important et combien délicat de la déclaration gouvernementale régionale de juillet 1999.

Cette motion — très bonne motion — qui aurait d'ailleurs pu être rédigée par d'autres que nous dans ce Parlement, méritait certainement le soutien des partis francophones et néerlandophones bruxellois, artisans d'un accord qui a eu le mérite d'être discuté à Bruxelles et grâce auquel nous avons démontré que des Bruxellois avaient, quoi qu'on en dise, la capacité de régler ensemble les questions politiques et institutionnelles qui les concernent.

L'heure, aujourd'hui, n'est certainement ni à la polémique ni à la surenchère. Une telle attitude ne serait profitable à personne et les rapports politiques sont aujourd'hui assez embrumés pour ne rien ajouter au brouillard.

Ecolo regrette simplement, et tient à l'exprimer, que tant le PRL que le PS — puisque même si vous ne cosignez pas la motion pure et simple, je crois savoir que vous la voterez — et les partis flamands signataires des accords du Lombard n'aient pas aujourd'hui le courage, au-delà des conflits classiques majorité-opposition, de voter positivement une motion de soutien — mais je compte fermement sur le partenaire PSC — à des accords que la majorité d'entre nous estiment favorables pour les Bruxellois et les Bruxelloises, et qu'ils préfèrent utiliser le système de la motion pure et simple.

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Rudi Vervoort.

**M. Rudi Vervoort.** — Chers Collègues, je voudrais vous dire combien j'ai été frappé par la qualité de l'ordre du jour motivé déposé par Ecolo et je crois pouvoir dire que même le PS aurait pu être capable de rédiger un texte de cette haute tenue !

Ce n'est pas par inadvertance ou par hasard que nous n'avons pas cosigné l'ordre du jour pur et simple même si nous le voterons, cela va de soi.

J'aimerais tout de même apporter quelques précisions. Nous n'avons pas d'état d'âme par rapport au soutien que nous apportons aux accords du Lombard et du Lambermont. Je vous l'avoue, comme bon nombre de mes amis, j'ai fait mes études dans l'enseignement libre et j'en ai certains souvenirs. Je n'ai pas lu Tocqueville, mais j'essaie de vampiriser nos amis du PSC, mais il est vrai qu'en cette veille de Pentecôte, j'ai le souvenir des apôtres et de la flamme au-dessus de la tête j'ose espérer qu'en cette fête sainte, pour vous en tout cas, la lumière viendra.

**M. Denis Grimberghs.** — La lumière ? Elle pourrait se manifester en votant la motion d'Ecolo !

**M. Rudi Vervoort.** — Ce qui m'intéresse, c'est de savoir ce que vous seriez en mesure de voter. Mais soit, ça c'est la technique parlementaire.

**M. Denis Grimberghs.** — Notre motion, Monsieur Vervoort !

**M. Rudi Vervoort.** — Mais non, mais non, ça c'est la manière dont vous nous refilez la patate, mais croyez-moi, la patate pour l'instant est chez vous. Elle est même brûillante !

Nous n'avons pas cosigné l'ordre du jour pur et simple. Cependant, comme le ministre l'a dit dans sa courte intervention, il ne s'agissait pas d'accorder ou non sa confiance au gouvernement puisqu'il ne se sentait pas lié par le contenu politique des accords du

Lombard et du Lambermont. Même si nous voterons l'ordre du jour pur et simple, il n'en demeure pas moins que nous regrettons que l'on passe par ce biais-là pour faire autre chose qu'un vote de confiance au gouvernement. Mon groupe tenait à le déplorer. Cependant, nous ne doutons pas que d'autres seront gagnés par les lumières — elles sont nombreuses en ce moment ! Nous sommes donc optimistes et confiants à cet égard.

En ce qui concerne notre ami Jean Demannez, que je rencontre régulièrement puisque nous travaillons ensemble dans la zone de police, si vous voulez des nouvelles fraîches, je vous en apporterai volontiers, il m'a promis qu'il guiderait le Prince Laurent qui doit venir nous parler de l'eau le 26 juin. Je crois savoir que Jean Demannez va beaucoup s'occuper de l'eau dans les années à venir ...

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Avez-vous encore beaucoup d'autres nouvelles de ce type ?

**M. Rudi Vervoort.** — Le socialisme, c'est aussi avoir du cœur ! (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**Mme la Présidente.** — Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de eenvoudige motie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

62 membres sont présents.

62 leden zijn aanwezig.

37 répondent oui.

37 antwoorden ja.

20 répondent non.

20 antwoorden neen.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

On voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Grave, Mme Derbaki Sbaï, MM. De Wolf, Decourty, Demannez, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mmes Grouwels, Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Ouezekhti, Roelants du Vivier,

Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz et de Patoul.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme De Groote, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, M. Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Meunier, MM. Pesztat, Riguelle, Mmes Rorive, Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

**PROPOSITION DE RESOLUTION RELATIVE A L'EVOLUTION INQUIETANTE DES DROITS FONDAMENTAUX EN AFGHANISTAN**

*Vote nominatif sur l'ensemble*

**VOORSTEL VAN RESOLUTIE BETREFFENDE DE VERONT-RUSTENDE EVOLUTIE VAN DE EERBIEDIGING VAN DE GRONDRECHTEN IN AFGHANISTAN**

*Naamstemming over het geheel*

**Mme la Présidente.** — Nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition de résolution.

Wij stemmen nu over het voorstel van resolutie.

La parole est à Mme Marguerite Bastien.

**Mme Marguerite Bastien.** — Madame la Présidente, le FNB votera naturellement cette proposition de résolution. Toutefois, ce qu'on n'a pas dit au cours des débats, c'est qu'en terre d'Islam, c'est-à-dire en Dar al Islam, l'obligation de porter un signe distinctif pour les non-musulmans, en l'occurrence un tissu jaune, fait partie du statut du Dimi, c'est-à-dire du statut inférieur du non-musulman en Dar al Islam. Nous devons donc rester vigilants vis-à-vis des dérives de l'Islam dans tous les pays où il s'installe, comme en

Belgique, où nous sommes encore pour l'instant un Dar al Hab, c'est-à-dire une terre de la guerre.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

61 membres sont présents.

61 leden zijn aanwezig.

61 répondent oui.

61 antwoorden ja.

En conséquence, le Conseil adopte la proposition de résolution.

Bijgevolg neemt de Raad het voorstel van resolutie aan.

On voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Mme Bastien, M. Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Grave, Mme De Groote, MM. De Wolf, Decourty, Demannez, Demol, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Grijp, Grimberghs, Mmes Grouwels, Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Meunier, MM. Michel, Ouezekhti, Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Rorive, Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Assche, Van Roye, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Lobkowicz et de Patoul.

**Mme la Présidente.** — La séance du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 17 h. 55.*

*De plenaire vergadering wordt om 17.55 uur gesloten.*





